

P

articipation

des **acteurs non étatiques**
aux politiques publiques :

FAIRE-VALOIR

OU

NOUVEAU PARADIGME?



2^e

Université
des acteurs
non étatiques

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1 : LA PARTICIPATION DES ACTEURS NON ETATIQUES : ECARTS ENTRE CONCEPTION(S) ET REALITE(S)	7
CHAPITRE 2 : LA PARTICIPATION DES ANE : QUELS RESULTATS ? QUELS IMPACTS ?	9
THEME 1 : LES MODES D'ACTION DE LA PARTICIPATION ET DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE.	10
THEME 2 : LA PARTICIPATION DES ACTEURS NON ETATIQUES AU PROCESSUS ELECTORAL	14
THEME 3 : LES DYNAMIQUES CITOYENNES DANS LA CONSOLIDATION DE LA DEMOCRATIE ET DE L'ETAT DE DROIT	20
THEME 4 : PAIX ET SECURITE : LE ROLE DES ACTEURS NON ETATIQUES	26
THEME 5 : PARTICIPATION DES SYNDICATS : ENTRE DEFENSE DES INTERETS DES MEMBRES ET L'INTERET GENERAL	32
THEME 6 : GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ET PARTICIPATION DANS LES COLLECTIVITES LOCALES	36
CHAPITRE 3 : LA PARTICIPATION DES ANE : QUEL CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ?	41
CHAPITRE 4 : LA PARTICIPATION DES ANE : QUELS PARTENARIATS ?	43
CONCLUSION : ALORS, FAIRE VALOIR OU NOUVEAU PARADIGME ?	45

Liste des sigles et acronymes

- ALPC** : Armes Légères à Petit Calibre
ALPHADEV : Alphabétisation pour le Développement
ANAF : Association Nationale pour l'Alphabétisation et la Formation des Adultes
ANE : Acteurs Non Etatiques
ANHMS : Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal
ARD : Agence Régionale de Développement
ASBEG : Alphabétisation Suivi Budgétaire Economique et Bonne Gouvernance
CCIA : Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEFDEL : Centre d'Etudes pour le Financement du Développement Economique Local
CESE : Conseil Economique Social et Environnemental
CGCL : Code général des Collectivités locales
CGP : Comités de Gestion de Paix
CL : Collectivités Locales
CLC/DPE : Cadre Local de Concertation pour le Développement de Pikine-Est
CNCR : Conseil National de Concertation et de Coordination des Ruraux
CNEAP : Collectif National Education Alternative et Populaire
CNTS : Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal
CNVAF : Convergence Nationale pour la Valorisation des Activités des Femmes
COLUPAS : Collectif des Organisations de Lutte contre la Pauvreté au Sénégal
CONGAD : Consortium des ONG d'Appui au Développement
COSCE : Collectif des Organisations de la Société Civile pour les Elections
CSA : Confédération des Syndicats Autonomes
CV3A : Corps des Volontaires du 3ème âge
DDR : Désarmement-Démobilisation-Réinsertion
DPES : Document de Politique Economique et Sociale
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ENDA DIAPOL : Enda Dialogues Politiques
ESEA : École Supérieure d'Économie Appliquée
FAFS : Fédération des Organisations Féminines du Sénégal
FAS : Femmes Africa Solidarité
GTE : Groupe Technique Élections
IADDEP : Institut Africain pour la Décentralisation et le Développement local Participatif
M23 : Mouvement du 23 juin
NDI : National Democratic Institute
OANEL2C : Observatoire des ANE pour la lutte contre la non-transparence, la corruption et la concussion
OFNAC : Office National de lutte contre la fraude et la corruption
OIT : Organisation Internationale du Travail
ONDH : Organisation Nationale des Défenses des Droits de l'Homme
ONG : Organisations Non Gouvernementales
OSC : Organisations de la Société Civile
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PF-ANE : Plate-forme des Acteurs Non Etatiques
PNDL : Programme National de Développement Local
RADDHO : Rencontre Africaine de Défenses des Droits de l'Homme
RADI : Réseau Africain pour le Développement Intégré
RECEC : Réseau des Caisses d'Épargne et de Crédit des Femmes de Dakar
RESAAL : Réseau Sénégalais d'Action sur les Armes Légères
RESOCIT : Réseau des Observateurs Citoyens
SNBG : Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance
SUTSAS : Syndicat Unique des Travailleurs de la Santé et de l'Action Sociale
SYAFD : Synergie d'Actions pour la Formation et le Développement
UNSAS : Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal
USU : Umbrella Support Unit



INTRODUCTION

L'UNIVERSITÉ DES ACTEURS NON ÉTATIQUES, UN MÉCANISME INCLUSIF DE PARTICIPATION AUX POLITIQUES PUBLIQUES À INSTITUTIONNALISER

L'Université est un cadre de dialogue, de réflexion, de partage, d'échanges et de mutualisation des pratiques des différents acteurs non étatiques, de l'État, des collectivités locales et des partenaires au développement. La deuxième Université des acteurs non étatiques (ANE) s'est tenue du **28 au 31 mai 2013 à l'École supérieure d'Économie appliquée (ÉSÉA (ex ÉNÉA) sur le thème « Participation des acteurs non étatiques aux politiques publiques : faire-valoir ou nouveau paradigme ? »**. Par-delà, la participation qui constitue le thème général, l'occasion a aussi été donnée aux différentes parties prenantes, de réfléchir entre autres, sur des thèmes d'actualité, tels que les droits humains, l'environnement, l'eau, l'assainissement, la culture et la communication, les migrations, la gouvernance économique, la gouvernance locale, etc., afin de dégager des recommandations permettant d'améliorer la pertinence et l'efficacité des politiques publiques, de même que le partenariat.

L'Université a offert l'opportunité de contribuer à renforcer la qualité de la participation des acteurs non étatiques aux politiques publiques et, ce faisant, de consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance dans nos sociétés et institutions. En effet, la capitalisation des expériences et leur analyse critique devaient permettre de faire un bilan exhaustif et passer en revue des sujets importants liés à la problématique de la participation des ANE aux politiques publiques, dans tous ses contours, en essayant d'apporter des réponses pertinentes aux multiples questions qui se posent : quel est le sens de la participation des ANE aux politiques publiques ? Quels sont ses modalités et son mode opératoire ? A-t-elle un cadre juridique et institutionnel approprié ? Comment s'assurer de la légitimité des différentes organisations comme représentatives des groupes d'acteurs ? Comment s'assurer que l'on ne crée pas des élites ou des « professionnels » de la participation qui pourraient se trouver en déphasage avec les dynamiques réelles, avec le temps ? Quels sont les effets et l'impact de la participation dans le processus de développement économique et social de notre pays ? Qu'en est-il des partenariats ? Sont-ils véritablement équilibrés, productifs et porteurs de valeur ajoutée pour les différentes parties ?

Dans une perspective de réflexion à partir de l'expérience, la démarche scientifique et la

méthodologie sont importantes pour favoriser la réflexion et l'apprentissage tout en gardant les pieds fermement ancrés dans les réalités sociales, économiques, juridiques, culturelles, environnementales, politiques, etc. S'évertuant à assurer une articulation la plus cohérente possible entre les réflexions théoriques et expériences concrètes, le Comité scientifique a opté de faire reposer le processus sur une **capitalisation des pratiques**. Aussi, le comité scientifique et les ANE membres des pôles de capitalisations se sont-ils engagés à relever le défi « fou » de capitaliser les actions des ANE. C'est ainsi qu'une quarantaine de sous-thèmes, comportant parfois jusqu'à 8 expériences, ont été décortiqués et synthétisés.

A ces synthèses de capitalisations réalisées par un groupe de jeunes étudiants, se sont ajoutées des **communications** critiques, interpellatives et constructives faites par une trentaine de panelistes (experts venant de l'administration, des ONG, de l'Université, des partenaires techniques et financiers, etc.). Le corpus ainsi recueilli a permis d'alimenter une réflexion critique constructive dans les quatre **axes problématiques** suivants : (i) La participation des ANE : écarts entre conception(s) et réalité(s), (ii) La participation des ANE : quels résultats ? Quels impacts ?, (iii) La participation des ANE : quel cadre juridique et institutionnel ? et (iv) La participation des ANE : quels partenariats ?

La **stratégie globale d'animation** s'est articulée autour de séances plénières, de travaux en ateliers et d'exposition des pratiques visant respectivement à étayer les démonstrations, les discussions, les échanges d'expériences et les bonnes pratiques.

Ces journées ont été conçues et déroulées comme un forum de partage d'expériences entre acteurs étatiques et non étatiques, élus locaux, chercheurs et universitaires. Cette méthodologie, très appréciée par les partenaires¹, a permis de déboucher sur des constats partagés et une alliance entre acteurs concernés pour accompagner le processus de réformes nécessaires dans des secteurs clés du développement et pour renforcer la cohésion sociale. Elles ont débouché sur l'élaboration d'un Cahier de recommandations du Citoyen, remis à la clôture des assises, au Ministre de la Promotion de la bonne gouvernance et des relations avec les institutions, Monsieur Abdou Latif Coulibaly

¹ Cf. Discours de Madame Dominique Dellicour, Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Sénégal. Ouverture officielle de la deuxième Université des Acteurs non Etatiques. 28 mai 2013. Dakar, Ecole supérieure d'Économie appliquée (ex ÉNÉA)

Document est réalisé :

Sous la coordination de :
Malick DIOP, juriste consultant

Avec la participation de :
Moussa Mbaye Secrétaire Exécutif Enda Tiers Monde
Maimouna Isabelle DIENG, Secrétaire Permanent de la Plate-Forme des ANE

Avec la contribution de la Commission de l'Union européenne



CHAPITRE 1 :

LA PARTICIPATION DES ANE : ÉCARTS ENTRE CONCEPTION(S) ET RÉALITÉ(S)

Pour beaucoup d'acteurs, leur « participation aux politiques publiques » n'est pas une résultante spontanée de leurs propres expériences et relations avec les autres parties prenantes, mais a plutôt été réfléchi et mise en formule à partir d'un certain « ailleurs ». Il est de notoriété également que cette « participation » a été reçue par beaucoup d'acteurs étatiques plus comme une conditionnalité imposée par des partenaires financiers que comme une nécessité dictée par un contexte ou un processus.

Pour des raisons liées aux spécificités de contexte, aux contraintes pesant sur les acteurs en situation, etc., il est fréquent que des dimensions importantes d'un concept ou d'un schéma directeur ne soient pas actualisées au moment de leur mise en pratique. Cela peut déboucher sur des impasses ou, à tout le moins, revêtir un caractère inachevé de l'expérimentation...

À l'inverse, les réalités du terrain peuvent se révéler plus riches et plus fertiles que les préconisations théoriques de départ, ces dernières pouvant enfermer les processus planifiés dans des corsets trop étroits.

Il est intéressant, dès lors, d'interroger, dans un mouvement croisé, les théories à la base de schémas qui encadrent la « participation aux politiques publiques » et les réalités et apprentissages issus du terrain, avec l'espoir de parvenir ainsi à élargir, approfondir ou réinvestir le sens et la pertinence des processus concrets.

NOTION DE « PARTICIPATION »

« Le concept de « participation » paraît sémantiquement équivoque, car il peut recouvrir deux contenus antinomiques (passif et actif). Au sens passif et restrictif, il peut tout simplement signifier « avoir part à quelque chose » sans avoir accès pour autant au pouvoir qui l'impulse, voire y être contraint. Exemple : Participer à la construction des routes dans le cadre des travaux forcés. Dans son sens actif, la participation renvoie à l'idée de « prendre part à », c'est à dire agir en vertu d'un pouvoir possédé en propre et non pas d'un pouvoir extérieur comme dans le premier cas. (Exemple : Participer à la gestion de son village²).

Cette distinction est fortement mise en évidence par Roland Colin qui montre que le fait d'avoir part à quelque chose suppose que l'on « subisse un processus dans lequel on est impliqué » et renvoie à une certaine

Mme Alfreda BREWER, Directrice adjointe de l'USAID, dira que l'implication des ANE dans la problématique de lutte contre la corruption et ses dérives « pourrait constituer une avancée majeure de la bonne gouvernance au Sénégal, du fait de l'intérêt de plus en plus manifeste des citoyens à la chose publique ». Elle ajoutera que « c'est seulement avec des mécanismes pareils qu'une culture de bonne gouvernance va s'installer au Sénégal ».

Séminaire national de mise en place de l'Observatoire des ANE pour la lutte contre la corruption du 24 août 2012

passivité dans l'action. Par contre le fait de prendre part à quelque chose signifie que l'on « exerce sa part de responsabilité dans la réalisation d'un processus » et suppose au contraire une véritable action positive.

NOTION DE « POLITIQUES PUBLIQUES »

D'après le Réseau IMPACT, la politique publique, « est un programme d'action gouvernemental, sur le territoire d'un État, s'appuyant sur une recherche de compromis entre intérêts divergents. Ces compromis sont le produit d'une médiation entre des forces sociales ou des groupes d'acteurs qui s'affrontent et qui négocient les principes nécessaires aux arbitrages et aux décisions. ». « Une politique publique se présente sous la forme d'un programme d'action gouvernemental dans un secteur de la société ou dans un espace géographique » renchérit Thoenig Meny (1989).

NOTION DE D'« ACTEURS NON ÉTATIQUES »

Le concept d'acteurs non étatiques (ANE.) émane de l'Union européenne (UE) qui l'a introduit dans l'Accord de Cotonou signé en 2000. L'article 5 de l'Accord de Cotonou stipule que la notion d'ANE comprend « le secteur privé, les partenaires économiques et sociaux y compris les organisations syndicales, la Société civile sous toutes ses formes selon les caractéristiques nationales. »

EN RÉALITÉ, LA PARTICIPATION N'EST PAS UN PHÉNOMÈNE NOUVEAU

La question de la participation n'est pas une question nouvelle. Le mouvement participatif et le débat qu'il soulève sont anciens. A titre d'exemple, dans le domaine de l'animation en milieu rural, Pierre Debouvry nous apprend que « la question de la « participation »

² Pierre Debouvry. - Réflexions sur l'histoire de l'animation rurale et de la participation en Afrique francophone subsaharienne, in « décider pour aménager ». - enda tiers monde, dakar. - 1998. p.111

des populations s'est posée très tôt par nécessité. Dès 1910 furent créés les greniers villageois et les premières sociétés indigènes de prévoyance. ». On trouve également des prémices de la notion de participation dans « la période d'après-guerre, dans le contexte de la décolonisation et des mouvements de libération nationale conduits au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Puis, dans les années 1960, les premiers programmes de développement mis en place dans les pays nouvellement indépendants recherchaient déjà une implication active des populations locales, à l'image des projets de développement communautaire en Asie, des campagnes d'alphabétisation et de « conscientisation » en Amérique latine, ou encore des programmes d'« animation rurale », très répandus en Afrique francophone. Néanmoins, et nonobstant les discours, la plupart des opérations de développement correspondants ont connu de sérieux échecs, notamment parce qu'elles étaient bâties ou tout au moins menées selon le scénario implicite : « l'État décide, les paysans exécutent les consignes transmises par l'encadrement »³.

Une tendance générale à l'élargissement de l'échelle ou des champs de la participation a pu être observée ces dernières décennies. En effet, initialement cantonnée dans le cadre des projets de développement rural et communautaire à petite échelle, la participation tend, ces dernières années, à se diffuser à une échelle plus large, pour se voir appliquée aujourd'hui dans le cadre des politiques publiques au niveau national ou supranational. Le succès et la popularité de la participation dans les projets ont largement encouragé les organismes de développement à élargir le champ d'application de la participation en vue d'en élargir le spectre de bienfaits, d'abord dans le cadre de programmes sectoriels, puis dans le cadre des politiques publiques au niveau macroéconomique⁴.

Même si la notion n'est pas nouvelle, la question de la participation dans les politiques publiques inclut des nouveautés et conditions particulières (qu'il importe de bien cerner) dans le champ plus global de la participation.

LA PARTICIPATION, UN DEVOIR MAIS PAS UNE DOLÉANCE !

La participation politique du citoyen, elle ne s'arrête pas au fait de glisser un bulletin dans l'urne, n'est pas une concession de l'État, mais plutôt un devoir pour chaque citoyen dans la construction d'une démocratie réelle et non formelle. Si pour le Politique la participation est «

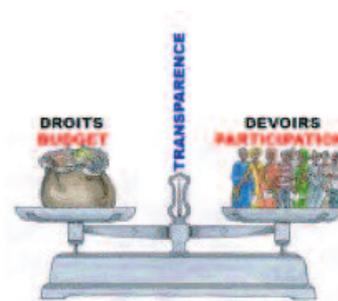
ce qui permet à la société de tenir ensemble », alors retenons qu'il n'est pas possible de se désengager de ce champ, de ne pas prendre de responsabilité active sans remettre en cause la cohésion et la solidarité dans la société.

Il est encore illusoire de penser qu'on aura jamais cette société de citoyens- qui se sentent concernés et se mobilisent par vertu pour les affaires collectives, qui, au fond, se considèrent comme des « actionnaires de la Res Publica » - et non comme de simples habitants.

La participation des citoyens est un devoir qui a l'allure d'une obligation morale et politique avant tout individuelle, mais aussi collective. Nous empruntons cette notion « d'obligation collective » pour signifier « que si un groupe de personnes satisfait à une telle obligation, les autres en sont dispensés ».

LA PARTICIPATION, EST UNE CHANCE POUR LE POUVOIR POLITIQUE!

Contrairement au constat ou tout au moins à l'impression que l'on s'en fait souvent, la participation devrait être vue par le gouvernant, non pas comme une demande gênante à satisfaire de façon formelle, mais aussi et surtout comme une opportunité à saisir pour mobiliser les acteurs dans les chantiers nationaux prioritaires et pour assurer l'adhésion et l'appropriation des processus par une masse critique d'acteurs. Une participation diversifiée, inclusive et équitable, d'une part, un leadership courageux et cohérent, de l'autre, sont des gages certains de succès durable. À défaut, aussi pertinente soit-elle, toute vision, toute politique, tout grand projet étatique risque de n'avoir grandeur, sens et efficacité/efficience que dans le cerveau de son concepteur ou promoteur. C'est dire qu'en optant pour une instrumentalisation (un « divide for rule »), l'État se condamne à dépendre de sa clientèle et de négociations ininterrompues avec moult coteries, pour des victoires de façade.



³ Pierre Debouvry. - Op. Cit. - p. 104

⁴ AOKEY P. & MARSDEN D., « Approaches to participation in rural development », OIT, Genève, 1984, 91p. (cité par Alexei Jones. Op. Cit. p. 25.

CHAPITRE 2 :

LA PARTICIPATION DES ANE : QUELS RÉSULTATS ? QUELS IMPACTS ?

Quel que soit l'aboutissement des discussions sur la pertinence de la notion de participation ou la fidélité des expérimentations au regard des considérations théoriques, il n'en reste pas moins que de nombreux acteurs se sont investis dans ce domaine aux fins de trouver des solutions aux problèmes sociaux économiques, politiques, environnementaux qui traversent nos sociétés et institutions. *Au-delà de la rhétorique et de la propension de système à se reproduire, y a-t-il des résultats palpables qui répondent des prétentions et justifications ? Quels sont les effets et changements durables que l'on peut constater en lien avec ces initiatives des ANE dans les instances d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques ?*

De la revue, l'analyse et l'évaluation des résultats et impacts de l'action des ANE, on peut espérer que soient consolidés leur rôle et place dans les processus en question, de même que l'efficacité de leurs actions. En effet, la claire démonstration des succès et plus-values des Acteurs non étatiques devrait rejaillir sur l'accroissement de leur crédibilité et une prise de conscience plus forte de la nécessité de les

responsabiliser davantage dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. A défaut, les faiblesses identifiées à travers l'analyse critique et autocritique fourniront des balises sûres pour réorienter et accroître la portée de leur action.

L'exercice de cette capitalisation des pratiques des acteurs non étatiques va se faire de façon à alimenter des réflexions structurées sur des politiques publiques. Ainsi, il ne s'agira pas de superposer des activités sur les réalisations des ANE, mais plutôt de questionner les expériences accumulées à partir des pratiques et apprentissages empiriques et ce, à travers les six thématiques transversales suivantes :

- les modes d'action de la participation et du contrôle de l'action publique ;
- la participation des ANE au processus électoral ;
- les dynamiques citoyennes dans la consolidation de la démocratie et de l'État de droit ;
- la Paix et la sécurité : le rôle des ANE ;
- la participation des syndicats : entre défense des intérêts des membres et l'intérêt général ;
- la gouvernance démocratique et participation dans les collectivités locales.

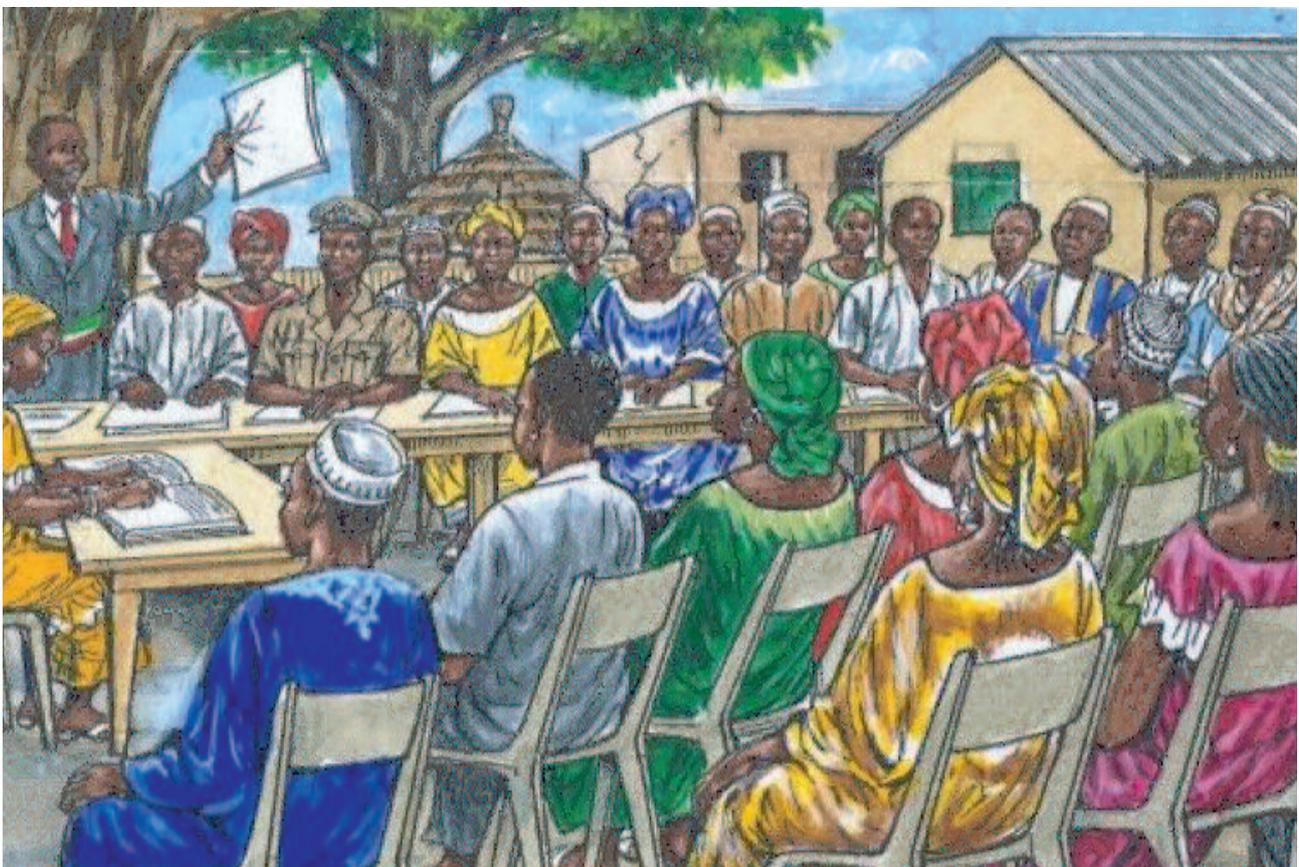


Illustration du Processus Budget participatif ENDA ECOPOP

THÈME 1 : LES MODES D'ACTION DE LA PARTICIPATION ET DU CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

De prime abord, la matérialisation de la participation des acteurs non étatiques, dans les sphères de décisions relatives aux politiques publiques, s'apprécie par leur contribution dans les orientations (en assurant un contrôle de l'action publique) que par leur intervention, le cas échéant, en tant contre-pouvoirs lorsque les règles fondamentales du système sociopolitique sont bafouées. En vérité, il faut reconnaître que les défis et les interrogations liés à la participation des acteurs non étatiques, nombreux et persistants, ne se posent pas seulement en termes de cadre d'expression, mais encore d'implication légitime, inclusive, constructive et prospective qui détermine leur meilleur positionnement.

LES MODES D'ACTION DES ANE AUX CHANGEMENTS DANS LES PROCESSUS DE DÉCISION.

Les modes d'action de la participation des populations, porteurs d'expériences pouvant amener souvent des changements majeurs sont diversement appréciés. Bien qu'il y ait encore du travail à faire, cela n'enlève en rien le crédit à accorder aux actions engagées. Non seulement elles sont irremplaçables, mais méritent d'être encouragées.

Pour exemple, c'est grâce aux plaidoyers qui ont été faits par les acteurs de la Société civile, qu'une question aussi centrale que celle de la protection sociale a été incluse dans le DSRP 2 et dans le DPES comme priorité dans le cadre de la lutte ou la réduction de la pauvreté. Dès lors l'État devrait analyser les modes d'action des populations acteurs afin d'y déceler les bonnes pratiques pour les capitaliser et les valoriser.

Les actions individuelles peuvent avoir du mal à être efficaces. Même lorsqu'elles se mettent en synergie il n'est pas évident d'obtenir des résultats car leurs effets sont souvent comme « une goutte d'eau dans la mer », par rapport aux besoins. C'est dire toute la difficulté pour une action individuelle d'avoir un véritable impact.

Cependant, il faut préciser que cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'action individuelle sans effet ou impact. En effet, il y a des situations dans lesquelles les actions individuelles peuvent être plus efficaces à condition d'être limitées dans le temps et d'être portées par une certaine technicité. Sur certains aspects il se peut que ce soit l'expérience particulière d'une entité ou organisation qui soit la mieux indiquée pour faire telle ou telle chose, pour « gagner une bataille, même si ce n'est pas la guerre ». C'est dire que les actions individuelles peuvent servir de modèles à démultiplier

même si pour améliorer leur efficacité elles doivent être concertées afin de déboucher sur un mouvement pluriel plus large.

Toutefois, ce n'est pas parce que l'on est tous ensemble que l'intervention est pertinente. Il faut la réguler de manière beaucoup plus profonde. Et pour cela, la solution peut résider sur la mise en place de règles de partenariat afin que chacun s'y retrouve et qu'il n'y ait pas de partenaire qui écrase l'autre. Il faudrait mettre en place pour cela des espaces de concertation pour échanger les bonnes pratiques. Il faudrait donc une culture du partage des expériences, que chacun en fonction de son expertise apporte ce qu'il peut.

Le dialogue pourrait permettre d'éviter les chevauchements de projets et programmes sur le terrain. Le dialogue et la synergie entre les acteurs sont très importants et ce sont les solutions qui permettront d'avoir beaucoup plus d'impact sur les politiques publiques.

La mise sur pied de l'Observatoire des ANE pour la lutte contre la non-transparence, la corruption et la concussion (OANEL2C) demeure un des exemples qu'on peut souligner à ce niveau. Elle a permis de renforcer la crédibilité de notre pays vis-à-vis de l'extérieur et des partenaires financiers en particulier.

Ce genre d'Observatoire devrait être reproduit dans d'autres domaines tels que la culture, l'agriculture, le social etc. Si la Plate-forme des ANE (PFANE) parvient à le faire, elle sera vraiment une grande organisation qui aura des appuis conséquents et pourra donner à ses membres un reflet pertinent qui leur permettrait d'être crédibles. On peut aussi souligner le Programme national de lutte contre la corruption initié par le Forum civil. L'action portée par ce dernier a cherché à éliminer la corruption dans la gestion des affaires publiques par l'amélioration de la qualité du management public, la sensibilisation et la mobilisation des sénégalais mais aussi, la répression judiciaire, en vue de contribuer à la création d'un environnement assaini et favorable à la relance de l'économie.

LES SUCCÈS MAJEURS QUI PEUVENT ÊTRE IMPUTÉS À L'ACTION DES ANE.

La démarche inclusive adoptée par les AnE constitue déjà une prouesse. Cette démarche a consisté à regrouper dans une seule structure des entités qui à



priori, se regardaient en chiens de faïence et qui avaient des intérêts antagonistes. Il s'agit de la Société civile, des syndicats et du secteur privé (patronat), regroupés autour d'une plate-forme commune (la PFANE). Ces acteurs ont pu faire des consensus, par-delà le fait qu'ils se percevaient à l'origine comme des rivaux, à l'image des organisations syndicales et celles du patronat et avoir des objectifs communs. Ce brassage exceptionnel fait la force de la plate-forme des acteurs non étatiques.

De même, la participation des ANE à la formulation de certaines politiques publiques comme les DSRP constitue un succès. En effet, l'implication des ANE à l'élaboration du DSRP et dans tout le processus qui a suivi, à savoir le DSRP 2 et le DPES, a été d'une importance capitale et a permis de renforcer la qualité, la pertinence, la cohérence même des politiques définies. C'est grâce aux données qui ont été avancées, aux plaidoyers qui ont été faits par les acteurs de la Société civile, qu'une question aussi centrale que celle de la protection sociale a été incluse dans le DSRP 2 et dans le DPES comme priorité dans le cadre de la lutte pour la réduction de la pauvreté.

En plus de la participation dans le DSRP, la mise sur pied par la Plate-forme des ANE de l'Observatoire de lutte contre la non-transparence, la corruption et la concussion peut être considérée comme un succès. En effet, cet observatoire vient renforcer le dispositif de promotion de la bonne gouvernance, à côté des organes de vérification et de contrôle de l'Etat. L'Observatoire joue le rôle d'interface entre les pouvoirs publics, l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption (OFNAC) et les autres parties prenantes du Programme national de lutte contre la corruption dont le suivi de la mise en œuvre est un des objectifs majeurs de l'Observatoire.

Il s'agit en fait pour les ANE, d'assurer le rôle de veille et d'alerte, mais aussi du suivi de la mise en œuvre des politiques publiques et de veiller à la transparence dans le service public. Il en est de même du rôle joué par les ANE sur le plan politique en ce qui concerne les périodes préélectorales, électorales et postélectorales et qui a permis d'avoir des élections libres, transparentes et apaisées en 2012 au Sénégal. En effet, les ANE ont assuré un suivi du processus pour éclairer davantage la population sur l'importance des élections. Ils ont joué un rôle de veille et d'alerte dans le processus électoral à toutes ses étapes, de mobilisation sociale des citoyens-électeurs par la sensibilisation et l'éducation électorale, la médiation et la conciliation des parties en cas de divergences mais aussi de surveillance des opérations électorales.

Les ANE affirment que la solution pourrait résider dans la mise sur pied d'un cadre institutionnel avec des textes bien élaborés qui faciliteront la vérification des résultats qui seront obtenus. De même d'autres ANE croient que la Plate-forme doit s'ouvrir davantage à ses membres afin de mieux connaître leurs problèmes et préoccupations et agir en conséquence. Certains pensent que la question de l'imputation n'est pas facile dans la mesure où on est dans un champ humain complexe. Mais une enquête historique pourrait permettre d'interroger les acteurs et faire une analyse à la fois qualitative et quantitative pour fixer les moments clés dans le processus de changement et les acteurs clés. Ce travail qui, certes, nécessite des études d'impact très fines et qui coûtent très cher, peut se faire sur des projets ciblés dans des zones avec des cibles bien claires, bien définies sur lesquelles on peut évaluer vraiment l'impact de l'action d'un ANE, d'un projet. Il faudrait aussi qu'il y ait une cartographie réelle des interventions sur le terrain et que l'État (que ce soit au niveau central comme décentralisé) sache, dans chaque région, « qui fait quoi » exactement. Cela nécessite une synergie d'action et que l'État décentralisé puisse orienter les intervenants là où il y a des besoins.

Toutes les stratégies et tous les outils visent l'élaboration participative des plans et budgets locaux et l'évaluation de la gouvernance, quelles que soient les portes d'entrée. Ces portes d'entrée coïncident avec les centres d'intérêts partagés de la Société civile porteuse du projet ou du programme et de son bailleur. Elles ouvrent sur une compétence particulière de la Collectivité locale ou territoriale dans la gestion de l'environnement, ou la santé, par exemple.

Cette démarche permet au bailleur de soutenir une activité spécifique mais aide aussi d'infléchir la démarche pour renforcer la participation et améliorer l'instrument majeur de la collectivité, son budget.

Expérience des ANE en matière de participation de contrôle citoyen et de redevabilité dans les collectivités locales

Suivant le besoin de partager des expériences acquises par les organisations de la Société civile, des outils de gestion participative, transparente et de contrôle citoyen sont élaborés et mis en œuvre dans diverses collectivités locales. Ces outils partagés qui aident à passer de la démocratie représentative à la démocratie participative sont : (i) le budget participatif, (ii) les cadres de concertation locale, (iii) le baromètre de bonne gouvernance, (iv) les conventions locales, (v) la certification citoyenne, (vi)

les auditions conseils de quartiers, (vii) les Maisons citoyennes et les expériences.

Ces outils de la démocratie participative se définissent comme des processus par lesquels les communautés participent au débat sur les politiques publiques et décident des ressources publiques disponibles ou alors sont associées aux décisions relatives à leur affectation et en assurent le suivi.

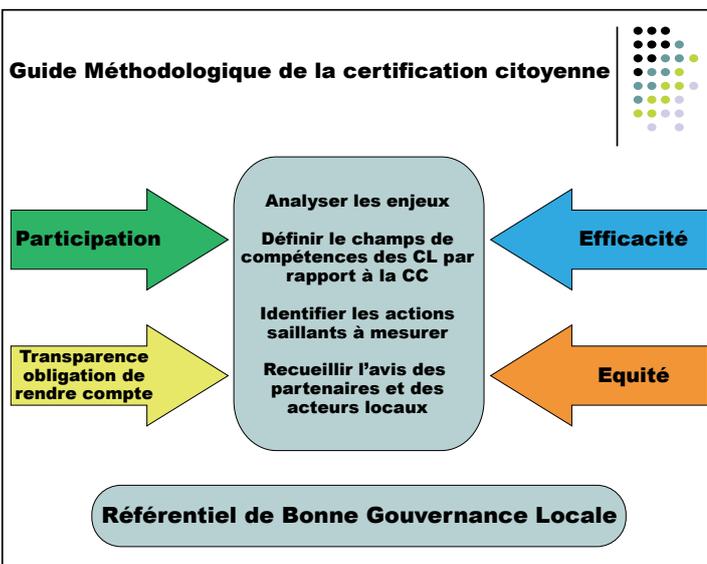
Les outils utilisés par les uns et les autres n'ont que de légères différences. Dans leur mise en œuvre, ils ont permis d'atteindre des résultats intéressants en termes d'information, de sensibilisation et même de mobilisation citoyenne. Cette mobilisation, mitigée par endroits, a son influence pour une forte exigence des populations vis-à-vis des élus locaux. La propension à être des clients exigeants du service public local est de plus en plus forte. Il est toutefois notoire que si la participation citoyenne s'invite à la planification, à l'information ponctuelle sur certains aspects de la gouvernance, elle reste faible dans son étendue et son degré. Il en est de même du contrôle citoyen et de la transparence.

Les investissements et équipements réalisés en terme d'accompagnement sont un plus dans l'amélioration de l'accès des citoyens aux infrastructures et services de base. Ils sont aussi des moments de bonification du fonctionnement des collectivités locales par le financement de leurs processus de planification du développement et l'équipement, notamment bureaucratique, de leurs services administratifs, etc.

Que l'on parte du particulier (la gestion d'une compétence) au général (le management ou la gouvernance de la Collectivité,) la finalité des expériences demeure la même : assurer une gestion démocratique participative et transparente des affaires publiques au niveau local/ au général.

La question de l'adoption du budget participatif dans les collectivités locales peut aussi être soulignée. En effet, certains ANE comme Enda Ecopop, en partenariat avec le Programme national de Développement local (PNDL) et l'Agence régionale de Développement (ARD) de Sédhiou ont eu à faire sa promotion et à préconiser sa mise en œuvre dans les collectivités locales. Le budget participatif représente la possibilité pour les citoyens de définir démocratiquement et concrètement l'affectation des fonds de leur collectivité. Il permet d'améliorer la transparence de l'administration publique et l'efficacité des dépenses publiques, la participation communautaire à la gestion des affaires publiques, le renforcement du contrôle citoyen de l'action publique et l'allocation concertée des ressources. Cette question du budget participatif peut être étendue à toutes les collectivités locales du pays.

Chacune des expériences et outils générés par les ANE procède d'un programme et de l'appui financier d'un bailleur extérieur. Ces financements ne sont accessibles qu'autant que les requêtes qui leur sont soumises le sont, dans le format qu'ils souhaitent et qu'elles correspondent à leurs préoccupations du moment.



LES STRATÉGIES DE CAPACITATION DES ANE À JOUER LE RÔLE QUI EST ATTENDU D'EUX.

Les ANE n'ont pas les capacités ni les ressources pour mener à bien ces tâches de capacitation, même si l'article 4 de l'accord de Cotonou stipule: « ... les acteurs non étatiques et les autorités locales décentralisées, reçoivent des ressources financières, suivant les conditions fixées dans le présent accord, en vue d'appuyer les processus de développement local ». Le pire c'est que ces ressources se font de plus en plus rares. Les actions des ANE sont canalisées par les bailleurs de fond. C'est en fonction des objectifs des bailleurs de fond qu'ils peuvent soumettre des projets qui ne répondent pas forcément aux besoins réels des ANE. C'est une participation qui est basée sur des programmes bien définis. Si un ANE n'entre pas dans ces programmes, il ne pourra pas bénéficier de ces financements.

La solution pour remédier à cette situation serait que l'État appuie les ANE nationaux si l'on sait qu'ils jouent des missions de service public qui prolongent celles de l'État. Ils doivent avoir droit à des ressources pour pouvoir effectuer ces missions en toute souveraineté et que ce ne soit pas en fonction de financements extérieurs. Il y va même de la souveraineté de l'État de ne pas laisser ces ANE à la merci des bailleurs de fonds extérieurs.

C'est dans ce cadre que la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Thiès (CCIATH), par exemple, a initié son programme de renforcement de capacités des acteurs non étatiques de sa région.

La CCIATH avait fait le constat que les dirigeants des organisations d'ANE présentaient des limites dans leurs capacités à assurer une saine administration de leurs activités et étaient incapables d'offrir à leurs membres les services attendus. Et pour cause, les systèmes de gestion, les processus de production, les politiques de commercialisation usités au sein des entreprises membres d'organisations d'ANE étaient obsolètes et en déphasage avec les normes modernes du domaine. De même, les services Appui/ Conseil aux entreprises disponibles étaient inadaptés aux besoins des ANE ou étaient offerts à des coûts trop élevés pour les entrepreneurs membres des organisations d'ANE.

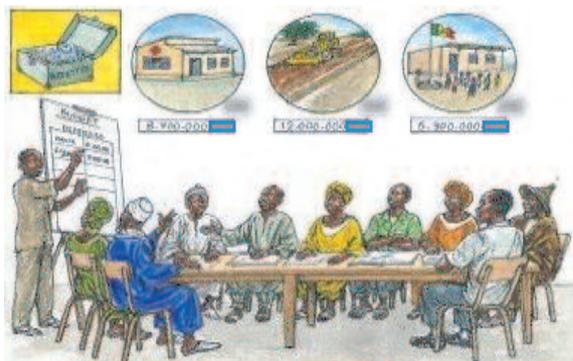
A l'issue du programme, des résultats majeurs ont été notés : 639 organisations d'ANE dans la région ont été identifiées et répertoriées. Parmi eux, 392 disposent de personnes-ressources capables d'assurer leur administration efficiente et offrent à leurs membres les services attendus de leur organisation. De même, 60 petites entreprises gérées par les membres des ANE disposent de personnes-ressources capables

d'en assurer une gestion saine. 196 ANE non formelles sont formalisées et des impôts générés au profit de l'État. ; L'offre de services Appui/Conseils adaptés aux besoins de 209 ANE a été développée.

Toutes les formes de collaboration qu'ont eues les acteurs de la Société civile pour participer dans le DSRP 1, le DSRP 2, le DPES ou d'autres initiatives de définition de politiques publiques peuvent être notées comme de bonnes pratiques. Au niveau local, le Programme de renforcement des capacités citoyennes des femmes de la région de Thiès initié par le RASEBEF peut être évoqué.

À l'origine, beaucoup de problèmes concernant les femmes avaient été notés : Ils avaient trait à leur maîtrise insuffisante et à leur faible accessibilité aux textes relatifs à leurs droits, à leur faible organisation autour du combat pour la représentativité dans les instances de prise de décision et à leur faible aptitude en matière de communication, à leur absence de maîtrise des processus électoraux, à leur absence d'autonomie au plan économique et à leur non maîtrise des questions liées aux mécanismes de financement des projets. Ce projet a contribué à renforcer les capacités citoyennes de 720 femmes à travers 24 formations. Ce programme a ainsi permis, à son terme, d'améliorer la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision locale, de renforcer les capacités citoyennes des femmes de la région de Thiès et de promouvoir un leadership fort.

De même, le partage d'information, la recherche et la mise en réseau sont nécessaires aux ANE pour une maîtrise profonde des enjeux. Les ANE doivent connaître leur terroir, ses problèmes et les analyser. Le renforcement de leurs capacités doit se faire sur les plans technique, organisationnel, stratégique et politique en vue de leur permettre de comprendre les duels d'acteurs, leurs positionnements, les tendances, de manière à pouvoir adopter eux-mêmes des pratiques et des stratégies.



THÈME 2 : LA PARTICIPATION DES ACTEURS NON ÉTATIQUES AU PROCESSUS ÉLECTORAL

En tant que mode de légitimation et de délégation du pouvoir politique du Peuple, l'élection constitue un moment déterminant dans la consolidation d'un État de droit et de la démocratie. Il s'agit pour les citoyens d'un pays de choisir parmi des candidats en compétition pour la conquête du pouvoir un délégué devant gouverner ou gérer les destinées de la Nation. Celui-ci est choisi pour une durée déterminée au cours de laquelle, tout acte qu'il pose engage le peuple au nom de qui il est supposé agir et qui est le garant de sa légitimité. Ce mode de désignation, encadré par des institutions démocratiques et des instruments juridiques consensuels **garantit aux citoyens la liberté de choisir leur dirigeant dans la transparence, la sincérité, l'équité et la justice.** La Société civile est également fortement impliquée dans le processus électoral en tant qu'observateur, mais aussi facilitateur dans le cadre du « Comité de veille et de suivi des recommandations de l'audit du fichier électoral ». Elle est appuyée par les partenaires au développement qui lui fournissent les moyens financiers lui permettant de jouer pleinement son rôle et de s'acquitter convenablement de sa mission d'observation et de surveillance du processus électoral.

LES RESPONSABILITÉS DES ANE DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL.

De manière unanime, les ANE rencontrés ont mis l'accent sur le rôle joué par les OSC dans le cadre du processus électoral, particulièrement celui de 2012. On a assisté le 27 mars 2011 à la création du Réseau sénégalais des Observateurs citoyens (RESOCIT), initiative commune de Gorée Institute et du Collectif des organisations de la Société civile pour les élections (COSCE) composé de 11 organisations (Forum civil, ONDH, RADI, RADDHO, Ligue Civique, Enda Graf, Réseau Siggil Jiggen, ANAFA, AJED, Radio Oxygène et ONG 3D). Les AnE ont assuré un suivi du processus pour éclairer davantage la population sur l'importance des élections. Ils ont eu un rôle de veille et d'alerte dans le processus électoral à toutes les étapes du processus, de mobilisation sociale des citoyens-électeurs par la sensibilisation et l'éducation électorale, de médiation et de conciliation des parties en cas de divergences et de surveillance des opérations électorales.

Durant le processus électoral, il y a eu la mise en place d'une Plate-forme des organisations de la Société civile pour l'observation des élections. Cette dernière regroupe les principales organisations comme le Réseau des Observateurs citoyens (Gorée Institute et Collectif des Organisations de la Société Civile pour les Elections), l'Église (Commission épiscopale Justice et Paix et les Scouts du Sénégal),

de l'Association culturelle d'Auto Promotion éducative et sociale (ACAPES) et de la Plateforme des Acteurs non étatiques en partenariat avec Enda Dialogues politiques. Cette plate-forme électorale de la Société civile sénégalaise a pu mobiliser 5294 observateurs, moniteurs et superviseurs et a couvert 11 904 bureaux de vote sur le territoire sénégalais.

Le COSCE a déployé 1 500 observateurs dont 50 journalistes pendant que le Forum civil dans le cadre du monitoring de la corruption politique mobilisait 220 observateurs. , Gorée Institute a utilisé 30 observateurs, 154 moniteurs de la violence électorale dont 14 journalistes. La Plate-forme des AnE/Enda Perspectives Dialogues Politiques a commis 400 observateurs et superviseurs et l'Association culturelle d'Autopromotion éducative et sociale a mis à profit les services de 2 072 jeunes observateurs, 45 superviseurs. L'Église, pour sa part s'est appuyée sur 873 observateurs. Ces observateurs ont pu remonter les données du scrutin par SMS à travers des plates-formes informatiques: www.senevote-2012.com (pour les observateurs du COSCE), www.preventionfitnasenegal.org et www.resocit.org (pour les observateurs de Gorée Institute). Les organisations de la Société civile impliquées dans le processus électoral ont réussi à se mettre ensemble et coordonner leurs actions sur l'étendue du territoire.

Le travail des OSC sénégalaises n'a pas débuté en 2012. Bien au contraire, il a commencé après les élections locales de 2009, suite aux revendications des partis politiques qui réclamaient un audit du fichier électoral. Après l'acceptation de l'État du Sénégal de l'audit du fichier financé par l'USAID et l'U.E, un comité de pilotage et un comité technique, composés de plusieurs sous-commissions ont été institués dans lesquels la Société civile a été représentée. Ce processus débouchera sur la mise en place d'un Comité de veille et de suivi des recommandations de l'audit du fichier électoral. La présidence dudit Comité a été confiée au Collectif des Organisations de la Société civile sénégalaise pour les élections (COSCE).

La collaboration avec les autres parties prenantes a été positivement appréciée par les acteurs de la Société civile. Tous ont magnifié la disponibilité, l'engagement et l'aide que leur ont apporté les autorités administratives, la CENA et le CNRA. Les autorités administratives ont joué un rôle admirable d'administration et de neutralité. Les OSC disent avoir senti une collaboration pleine et entière des autres parties prenantes citées ci-dessus, pour que les élections se déroulent de la meilleure façon.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE PARTICIPATION DES ACTEURS NON ÉTATIQUES AU LE PROCESSUS ÉLECTORAL

La participation au processus électoral dépend de la mission que s'est fixée la Société civile sénégalaise qui peut agir seule ou se retrouver dans un réseau ou une coalition. Parmi ces différentes formes de participation on peut citer l'implication dans l'audit du fichier électoral, l'éveil des consciences par la sensibilisation, la mobilisation des citoyens pour l'inscription sur les listes électorales, le retrait des cartes d'électeurs suivi d'une participation massive aux élections, le monitoring de la violence, le monitoring des médias fondé sur l'analyse des contenus du discours politique des acteurs politiques lors de la campagne électorale, l'apaisement de la situation politico sociale à travers la médiation politique, l'implication des jeunes et des femmes pour la préservation de la paix, le dialogue politique, l'organisation de tables rondes regroupant les principaux acteurs politiques, l'observation électorale, la promotion politique des femmes pour leur inscription sur les listes de partis et coalition de partis politiques et le plaidoyer pour le respect de la parité.

Certaines structures comme le Collectif des Organisations de la Société civile sénégalaise pour les élections (COSCE) ont eu à faire des déplacements dans des zones assez reculées du pays. De même avec leurs points focaux situés sur tout le territoire, à chaque fois que dans une localité où il y a eu des lenteurs sur l'inscription électorale, comme c'était le cas à Touba, l'organisation est intervenue grâce au soutien de certains partenaires. Elle a même eu à financer dans certains cas le déplacement des commissions d'inscription. Certaines organisations, qui sont les pionnières dans l'observation des élections, à l'image de la RADDHO, ont eu à former d'autres comme ACAPES et les observateurs électoraux de la Plateforme des ANE /Enda Diapol ou à renforcer leurs capacités.

Il faut aussi signaler que l'observation électorale lors des dernières élections s'est faite avec une approche assez novatrice notamment par la mise en place du concept de « situation room ». La "Situation room" est

un concept tiré de l'expérience grâce à l'appui d'OSIWA. C'est une expérience empruntée au Nigéria et au Libéria à laquelle a été intégrée l'utilisation des nouvelles technologies.

Face aux enjeux démocratiques des élections de 2012 et à l'appel au renforcement des acquis en matière de participation électorale, le Collectif des Organisations de la Société civile pour les élections (COSCE) et Gorée Institute, ont décidé d'agir ensemble en valorisant toute l'expérience cumulée en matière d'observation électorale à travers la mise en place d'un "Village électoral" ou "Quartier général" ou "Situation room" permettant de collecter, traiter, analyser et diffuser les informations qui sont de nature à perturber le bon déroulement du processus et permettre ainsi, leur prise en charge diligente et correcte par les autorités compétentes.

La « Situation room » comporte 3 chambres : la chambre technique chargée de la collecte des données d'observation par téléphone, par SMS et rapports écrits; la chambre de coordination chargée de l'analyse des données d'observation et la chambre "politique" chargée de saisir les autorités compétentes afin de corriger les dysfonctionnements constatés.

Le jour du scrutin, la Société civile a eu toutes les informations en temps réel grâce à ce dispositif. Le succès de cette innovation qui change fondamentalement les paradigmes de l'observation des élections a été réalisé grâce à l'expertise de l'ONG britannique One World Uk et l'appui-conseil technique et financier des partenaires tels que l'Usaid, Osiwa et l'Ambassade de Grande Bretagne. Comme fait notable lors du processus électoral nous relevons aussi cette synergie dans l'intervention des bailleurs grâce à l'initiative de l'Usaid qui avait institué le Groupe technique Élections (GTE) qui a permis d'harmoniser leurs accompagnements financiers et appuis techniques.



Les observations ANE aux élections législatives 2012

LES INITIATIVES NOVATRICES ENTREPRISES PAR LES ANE DURANT LE PROCESSUS ÉLECTORAL.

Une des initiatives novatrices que l'on peut évoquer à ce niveau c'est l'enquête CAP (Connaissances, Aptitudes et Pratiques) des citoyens en matière électorale réalisée par la Pf/AnE en partenariat avec Enda Diapol. Cette enquête avait pour but de vérifier si les citoyens et citoyennes connaissaient leurs droits et devoirs, savaient comment s'inscrire et voter. Elle a été réalisée dans les quatorze régions du Sénégal.

Une autre initiative novatrice qui peut être soulignée est la synergie d'actions des AnE lors de l'élection présidentielle et lors des législatives. Durant ce processus on a noté l'usage des Tics dans le monitoring et la participation électorale, ce qui a permis d'augmenter le nombre de personnes touchées par les activités de sensibilisation. Ainsi, les actes de violence, les incidents, les achats de conscience, et les témoignages sont relayés par SMS sur le portail du COSCE. L'utilisation des SMS a été inspirée par l'expérience antérieure d'un programme de santé reproductive de One World UK qui avait adapté cette méthodologie de remontées des données santé à celle des élections. Cela a permis d'avoir des informations à temps réel sur le processus et plus de réactivité aux manquements notés ou signalés.



Les observateurs ANE avec le roi d'oussouye

Grâce à l'appui de l'Usaid la plateforme électorale de la Société civile sénégalaise à travers le COSCE a bénéficié de l'expertise avérée du National Democratic Institute (NDI) en matière de comptage parallèle des voix au second tour du scrutin présidentiel et des élections législatives de 2012.

De même, la présence des représentants du Collectif des organisations de la Société civile pour les élections dans le comité de veille et de suivi des recommandations

de l'audit du fichier électoral peut être retenue, en plus de sa présidence par un membre de la Société civile. Il y a eu aussi des observateurs formés par la Société civile et qui ont été déployés dans les 14 régions du Sénégal pour surveiller le scrutin et le niveau de participation politique. Femmes Africa Solidarité (FAS) avait une mission d'observation de cinquante membres dont le but était d'étudier la participation des femmes en tant qu'électorales, mais aussi en tant que candidates.

Le RESOCIT a mené des activités d'observation du processus électoral du mois d'octobre 2011 au mois de mars 2012, autour entre autres du monitoring de la violence électorale (Falaade Fitinaaji). Le projet Falaade Fitinaaji s'inspire de la méthodologie « EVER » (Election, Violence, Evaluation, Resolution) déjà utilisée dans certains pays (Nigéria, Burundi, Maldives, Ghana, Népal, etc.) et qui vise à renforcer les données recueillies sur le terrain concernant les violences électorales. Pour suivre les différents incidents enregistrés et apprécier le climat électoral, le RESOCIT a déployé 140 moniteurs sur l'étendue du territoire sénégalais en raison de 10 par régions pendant deux mois (janvier-février). Ceux-ci sont supervisés par 14 coordonateurs régionaux dont un par région, avec l'appui des journalistes. Les moniteurs font parvenir les informations par sms sur une plateforme technique (<http://www.preventionfitinasenegal.org>) réalisé à cet effet et connecté sur l'interface USHAHIDI.

Une base de données a été mise en place après que les informations sont vérifiées. Le traitement s'est fait avec le logiciel SPSS dans sa version 18 (SPSS 18). Les résultats obtenus ont permis au RESOCIT d'analyser la situation sous plusieurs angles : le fonctionnement des organes de gestion, de contrôle et de supervision des élections, l'activité politique, le niveau d'imprégnation et d'éducation des populations au vote. Le projet « Falaade Fitinaaji » a également pu identifier, le cas échéant, des abus d'influence, des restrictions de liberté des médias et analysé le climat en termes de sécurité des leaders et des populations.

L'observation des moniteurs de la violence durant le processus électoral s'est faite à deux phases : d'une part, la période précampagne et la première dizaine de jours de la campagne électorale du 1er tour et, d'autre part, la période postélectorale du 1er tour et les dix premiers jours de la campagne du second tour.

En somme, lors des élections présidentielles et législatives de 2012, les AnE se sont impliqués dans le processus du début à la fin et le soir des élections, leurs conclusions ont été quasiment les mêmes que celles des autorités étatiques, en termes de résultats électoraux.

DESCRIPTION DE LA "SITUATION ROOM" CITOYENNE EN LIGNE ORGANISÉE À L'OCCASION DU DEUXIÈME TOUR DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES PAR ENDA DIAPOL ET LA PFANE

C'EST QUOI ?

Une chambre de veille en ligne pour partager avis, réflexions, analyses et recommandations dans le cadre de l'observation citoyenne des élections au Sénégal (2012). Pour ce deuxième tour, 400 observateurs ont été mobilisés par Enda DIAPOL et la PFAnE pour collecter et envoyer des informations avant, pendant et après le scrutin. Ils ont travaillé ensemble pour traiter les données recueillies et élaborer un point de vue documenté et objectif sur les élections.

A QUI EST-CE DESTINÉ ?

À tout citoyen indépendant, qui pense que les élections sont une chose trop sérieuse pour la laisser aux mains des seules "professionnels" de la politique et que l'observation citoyenne peut concourir à établir la sincérité et la transparence du scrutin. Vous pouvez y associer vos connaissances dont vous êtes sûrs qu'ils répondent à ce profil. La plupart d'entre nous s'informent en direct des événements lors des scrutins (par les radios, les journaux en ligne, le mail, les sms, les réseaux sociaux) et la plupart ont déjà dans le passé discuté avec des amis par divers moyens pour partager leur lecture des événements et leurs opinions. Nous avons ici l'occasion de le faire en tirant profit au maximum de faits solides et de l'expérience des autres.

COMMENT Y PARTICIPER ?

il suffit de m'envoyer vos identifiants skype et facebook pour que je vous inscrive (car c'est un groupe fermé) <http://www.facebook.com/SituationRoomCitoyenneElections2012>

COMMENT ÇA MARCHE ?

(i) Le principe est simplement de constituer un groupe (fermé) qui reste en connexion tout au long de la période (un jour avant, pendant et le lendemain du scrutin). (ii) Nous utiliserons les TIC, en particulier Skype et Facebook pour rester en contact permanent et échanger des messages, des données, des liens (vidéos, photos, etc.). (iii) Nos échanges sont nourris par les informations fournies par les observateurs sur le terrain (qui eux mêmes peuvent participer à la situation room online). (iv) Les informations sont postées sur la page Facebook directement ou peuvent provenir d'une page web (avec un lien posté sur ce groupe). (v) Nous allons nous référer principalement à la plateforme « samabaat » sur www.samabaat.com qui permet aux observateurs et

citoyens de poster des rapports sur des incidents, irrégularités liés au processus, etc. (par sms, web, tweeter, email...) (vi) Les informations publiées par les journaux et agences de presse en ligne, pourront également être utilisées. Chaque information, avant de faire l'objet d'analyse sera bien vérifiée et jugée objective ou très probable... (vii) Les membres du groupe sont connectés sur skype et facebook pour avoir l'occasion d'échanger des courts messages (textes), de faire des échanges par conférence téléphoniques skype (par voix et/ou vidéo).

Les membres du groupe peuvent contribuer de plusieurs façons : en partageant des informations dont il sont les témoins directs ou qu'ils ont connus par des sources jugées fiables ; en contribuant à établir la véracité ou la fiabilité d'informations reçues par les membres ; en écrivant des articles pour partager leur lecture des situations vécues, avec des propositions de recommandations ; en élaborant une synthèse sur l'un des nœuds problématiques qui structurent notre observation citoyenne (voir ailleurs), etc.

Une page Facebook

(<http://www.facebook.com/SituationRoomCitoyenneElections2012>) est spécialement créée pour permettre aux membres du groupe d'échanger de façon structurée sur les nœuds problématiques suivants :

AVANT LE SCRUTIN : 1. La libre expression de la volonté des électeurs, 2. La gestion rationnelle de la carte électorale, 3. Le rôle et la place d'une presse plurielle, crédible et équidistante des parties prenantes dans le cycle électoral.

LE JOUR DU SCRUTIN : 1. L'effectivité du contrôle du déroulement du scrutin sur toute l'étendue du territoire par les parties prenantes et des observateurs (nationaux et internationaux) non partisan significativement présents sur le terrain. 2. La transparence dans les différentes opérations précédant la proclamation des résultats (le dépouillement des votes et le recensement aux différentes échelles, la transmission des PV, etc.). 3. Le rôle des autorités administratives au niveau national et local.

APRÈS LE SCRUTIN : 1. La transparence dans les différentes opérations précédant la proclamation des résultats (le dépouillement des votes et le recensement aux différentes échelles, la transmission des PV, etc. 2. La qualité et la crédibilité du contrôle citoyen sur le processus électoral. 3. Le rôle et la place d'une presse plurielle, crédible et équidistante des parties prenantes dans le cycle électoral. 4. La violence postélectorale (milices privées, etc.).

L'APPORT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU PROCESSUS ÉLECTORAL.

Tous s'accordent à dire que la plus-value de la Société civile sénégalaise réside dans le fait que grâce à leurs actions, le Sénégal est parvenu à avoir un processus électoral consensuel où sur les fondamentaux les acteurs étaient d'accords. Il y avait un consensus quasi unanime sur tout, à l'exception notable d'un seul point qui a un caractère purement politique. La présence de la Société civile sénégalaise dans le processus électoral a permis la préservation de la paix sociale et d'acquérir de nouvelles expériences. Il faut souligner également que de par ses actions, la Société civile sénégalaise a pu obtenir du Président Macky Sall la signature d'un Décret pour légiférer sur le statut des observateurs, qui n'existait pas jusqu'ici.

De même, l'accent a été mis sur la synergie et le plan de déploiement commun initié par les AnE lors du processus électoral de 2012. En effet, les AnE se sont regroupés au sein d'une union dénommée Collectif des Organisations de la Société civile pour les élections (COSCE). Ce Collectif a permis aux AnE de travailler ensemble et de mobiliser plus de 5 000 observateurs nationaux à travers tout le pays.

On peut aussi souligner le regroupement de catégories d'acteurs a priori incompatibles, au sein de structure comme la Plate-forme des AnE afin que ces derniers puissent apprendre à être ensemble, à définir des positions communes et des modalités d'action.

Extrait grille de monitoring ouverture des bureaux de vote/ sama Baat

RÉGIONS/LOCALITÉS	TYPE DE DISFONCTIONNEMENT	L'HEURE	VÉRIFICATION
Médina Ecole Mour Diop	Refus d'accès observateurs	8h	Bureau de dakar
Diameguene	Retard ouverture bureau de vote	8h15	Pikine
Ndoulo dans le village	Pas assez d'enveloppes (40 enveloppes pour 150 électeurs)	8h15	Bureau 2 centre Adoa
Ecole Franco Arabe à Dakar	Interruption du vote pendant quelques minutes	10h15	Bureau n°1
Ecole Franco Arabe	Présence dérangeante des Tiantacounes avec les Tam Tam	10h30	Centre Ecole Franco Arabe
Thiès centre Ibrahima Jacques Gaye	Absence de code electoral dans tous les bureaux de vote	8h15	Centre Ibrahima Jacques Gaye
Siandara / département de Mbour	Des partisans de FALL 2012 achètent des cartes d'électeurs à 10 000 F CFA		
MBACHE Mamadou Kassé 77 655 00 87	Absence du Président et de son Assesseur = remplacement du Président par un Secrétaire d'un autre BV du centre Arrond de Ndane) Démarrage du vote sans le contrôleur de la CEDA)	8h18	CV Al Azhar (BV 85 : BV 03 du centre Al Azhar Khaira Arrond. Ndane
Kaolack Commune	Pas de lampes dans plusieurs BV visités Kaolack Ville	8h à 9h	Kaolack commune
Diourbel Département de Bambey	Cachet a voté défectueux	Entre 9h et 10h	Centre de vote Ecole 4
Ndoulo / village de Lagnar	Pas d'isoloir à l'ouverture du BV	12h 30	



Extrait grille de monitoring corruption / sama Baat Corruption / Achat de consciences

RÉGIONS/LOCALITÉS	TYPE DE DISFONCTIONNEMENT
DIOURBEL / Faliou Kane 77 538 55 47	Dindye et la Commune de Diourbel aux CV Algor Dioume et Gor Sene = cas d'achat de conscience à confirmer.
BAMBEY / El Hadji Diouf 70 305 57 67	Tentative d'achat avec la présence du groupe à liste d'émargement contre remise de 10000 pour un bulletin de Wade et
MBACHE / Mamadou Kassé	Tentatives d'achat de conscience au niveau du CV Al Azhar (Darou Marnane)
KEDOUGOU / Souleymane Diallo 77 438 85 31	Tentatives d'influencer le vote par des consignes de vote envoyés par sms aux électeurs des CV Bakary Seck et El Hadji Omar Aïdara de la commune
TIVAOUANE	centre el hadji Achat de bulletin de Maky contre 500 PAR LES Partisans de wade
TAMBACOUNDA	De réel cas d'achat de conscience notés dans plus centre de vote ; des billets de 1000 FCFA decelés
ZIGUINCHOR	Quelques cas d'achat de conscience. Exple : Abdoulaye Baldé, remise de 60.000 FCFA à l'école Luc Mendy (6BV) à un groupe de militants
KOUNGUEUL	Ecole 5 koungueul Distribution de billets de banque 2000 moyennant le bulletin de MAKY
THIES	Une femme a été pris en possession de plusieurs cartes et elle a précisé qu'elle les gardé pour les redonner aux électeurs le jour du vote afin d'éviter les pertes de cartes ECOLE 3
SEDHIOU	Présence de responsables politiques du PDS dans le bureau pour inciter les électeurs à voter Wade.
KAFFRINE	Kaffrine école 5 : achat de cartes électeur une femme, arrêtée par les forces de l'ordre. Les cartes ont été arrachées par un partisan de Macky Sall qui a été aussi arrêté puis relâché

LES RELATIONS ENTRE LES MÉDIAS ET LES ANE IMPLIQUÉES DANS LE PROCESSUS ÉLECTORAL.

Les relations entre les AnE et les médias sont la couverture médiatique et le renforcement de capacités des journalistes pour une bonne maîtrise des règles électorales. Quand il y avait des problèmes, les OSC pouvaient aller sur les plateaux de télévision et dans les stations radio pour essayer de sensibiliser, d'alerter. En somme les médias faisaient le relai de l'information.

Au niveau de la situation room, il y avait aussi des représentants des médias. De même, les journalistes ont été des observateurs pour le compte de la Société civile. Pour exemple, le jour du scrutin, tous les correspondants régionaux des radios et des télévisions faisaient des rapports d'observation au COSCE. Plus de cent vingt journalistes ont été déployés.

La Mission d'observation électorale du Réseau sénégalais des observateurs citoyens a installé une unité de monitoring des médias dont la finalité était de suivre et d'analyser un échantillon de média en vue de vérifier le niveau d'application du Code électoral en termes d'accessibilité des candidats aux médias et au respect par ces derniers ainsi par les acteurs politiques

de la loi.

L'échantillon des médias analysés est composé de cinq télévisions (RTS, Walf-TV, TFM, Canal Info et France 24), de six radios (Sud FM, Walf FM, RFM, RSI, Zik FM et RFI) et de six quotidiens (Le Soleil, Walf Quotidien, Sud Quotidien, Populaire, L'Observateur et le Quotidien). Cette analyse quantitative et qualitative a été faite sur la base d'une méthodologie utilisée dans les missions d'observation électorale.

LES LEÇONS TIRÉES DE CES EXPÉRIENCES DE PARTICIPATION.

La synergie et le partenariat sont essentiels pour réussir cette mission. Les AnE se sont retrouvés dans une mission d'enjeu national où ils ont apporté quelque chose de déterminant à l'institutionnaliser. Ils ont eu la capacité de s'impliquer et de suivre, avec toute la compétence et l'expertise requise, tout le processus électoral. Les AnE ont apporté beaucoup de choses à l'État lors de l'audit, de la sensibilisation, de l'observation etc.

En effet, ils ont permis un éveil des citoyens et contribué à des élections présidentielles et législatives libres, transparentes, crédibles et apaisées. En somme,

c'est une expérience enrichissante qui peut inspirer les autres ANE en Afrique subsaharienne.

Au chapitre des recommandations sur ce point, il y a lieu de travailler davantage sur le fichier électoral car on ne peut pas continuer à tourner autour de 2 500 000 votants alors que le fichier électoral fait aujourd'hui 5 000 000 d'électeurs.

Il y a également un travail à faire en amont par rapport aux naissances. Il faut que l'État et les ANE commencent à réfléchir sur des programmes qui auront des incidences sur le vote en amont, c'est-à-dire la maîtrise des déclarations de naissances et de décès, l'informatisation du circuit, etc.

Il faut introduire également des aspects comme le bulletin unique qui est un élément essentiel tant par souci d'économie, d'efficacité que de rapidité.

La capitalisation du partenariat développé dans le cadre de la situation room. De même, une évaluation efficace et exhaustive de la façon dont les ANE ont joué leur rôle durant tout le processus électoral doit être faite. Des organisations comme le COSCE ont pu faire une capitalisation du partenariat entre l'État et les ANE avec l'élaboration de rapports périodiques qui ont permis de mettre en exergue les forces et faiblesses de la participation des ANE, d'émettre des recommandations et de décliner de prochaines étapes.

La mutualisation des actions des OSC dans ce type de processus. La Société civile sénégalaise affirme que ce processus de mutualisation est en cours. Cette approche sera systématisée en corrélation avec les activités effectuées, d'une part, au niveau du COSCE et, d'autre part, au niveau du comité de veille. Les résultats de cette capitalisation pourrait faire l'objet d'un partage car une autre plus-value serait de rendre formel la Plate-forme des OSC et de mutualiser leurs actions.

Cette mutualisation pourrait à l'avenir se faire au niveau des ressources humaines comme c'est le cas actuellement, et de celui des ressources financières en déterminant la contribution humaine et financière de chaque organisation ou coalition ce processus



Caravane de sensibilisation des populations à l'inscription sur les listes électorales

THÈME 3 : LES DYNAMIQUES CITOYENNES DANS LA CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'ÉTAT DE DROIT

LES DIFFÉRENTES DYNAMIQUES OU ACTIONS CITOYENNES INITIÉES PAR LES ANE DANS LA CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'ÉTAT DE DROIT.

Les initiatives, plurielles, multiformes concernent les domaines de l'économie, de la politique, du social, entre autres. Elles portent en général sur les demandes et actions pour l'ouverture et la démocratisation des espaces de production des règles, d'élaboration des politiques, etc.

Les premières actions qu'il faut saluer sont celles relatives à la concertation. À partir d'un certain moment, ce qui a amené dans une certaine mesure la première alternance politique en 2000, les mouvements citoyens ont senti la nécessité de coordonner leurs efforts afin que le jeu démocratique soit plus transparent et le système politique plus crédible. C'est à cet effet qu'a été créé le Front d'action de la Société civile.

Lorsque les acteurs politiques se posaient la question de savoir s'il fallait ou non aller aux élections, la fiabilité du système étant sujette à caution, les Organisations de la Société civile qui ont aidé à décanter la situation, même si les chancelleries occidentales sont intervenues pour convaincre les deux candidats, en l'occurrence Abdou Diouf et Abdoulaye Wade, d'accepter le verdict. Cette action de veille et de conciliation a été remarquable.

Sur un autre registre, les Organisations de la Société civile ont essayé d'organiser des Assises nationales mais, faute de moyens financiers, elles n'y avaient pas réussi à l'époque.

Ce n'est qu'à la suite des élections de 2007, que les partis politiques, ont pu rencontrer les Organisations de la Société civile à cet effet.. La première action importante de concertation et d'articulation des synergies a été d'encourager les Organisations de la Société civile à prendre part à cette dynamique qui était à la fois citoyenne, sociale, politique, culturelle et même économique.

D'autres mouvements citoyens, à l'image du M23, sont nés spontanément en réaction à la volonté du Président Abdoulaye Wade de modifier la Constitution. Spontanément, des organisations politiques, syndicales, des Organisations de la Société civile et des personnalités



indépendantes se sont regroupées et ont engagé un combat pour que cette Loi ne soit pas adoptée par l'Assemblée nationale. La dynamique de lutte a donné naissance, après la journée du 23 juin 2011, à ce qui été appelé, le Mouvement du 23 juin.

Le M23 était composé de la plupart des partis politiques de l'opposition, des organisations syndicales, des Organisations de la Société civile, ainsi que des mouvements de femmes et des mouvements de jeunes avec « Y'en-a-marre » comme porte-drapeau. Le combat a été mené sur deux mots d'ordre : « *Touche pas à ma Constitution* » et « *Non au troisième mandat* ». Sur ces deux fronts, la victoire a été sans conteste.

Certains mouvements citoyens ont initié différentes activités citoyennes qui visaient tous à consolider l'État de droit. En fait c'est une panoplie d'activités de mobilisation citoyenne allant de « sit-in » dans la rue à des campagnes de proximité, en passant par la création artistiques et la production de communications visuelles telles que les tee-shirts.

Le mouvement a incité les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales à travers la campagne d'information « *Daas fananal* ».

Le mouvement a activement participé à l'élection présidentielle, au premier et au deuxième tour, en supervisant le scrutin dans les différents bureaux de vote avec les différentes cellules de « Y'en-a-marre » à travers le pays.

LES MOTIVATIONS QUI ONT POUSSÉ LES ACTEURS À ENTREPRENDRE DE TELLES DYNAMIQUES OU INITIATIVES.

Elles sont nombreuses. Parmi elles, il y a le fait que les politiques publiques ont, en général, échoué. Dans le domaine politique, de nombreuses actions des pouvoirs publics sont simplement motivées par des considérations purement politiciennes, ce qui laisse peu de marge pour la prise en compte des aspirations démocratiques des acteurs. Il s'y est ajouté qu'au Sénégal, à une certaine période, la situation était bloquée. Il n'y avait plus de dialogue entre les acteurs du jeu politique.

Au plan économique il y avait encore des difficultés, de même qu'au plan social. C'est cela qui a amené les acteurs de la Société civile et des membres de partis politiques de l'opposition à se dire « *il faut que l'on se parle sinon ce qui est arrivé dans certains Etats, à savoir le chaos, peut se produire chez nous* ». C'est cette option qui a amené les acteurs à se retrouver, à

se parler et à se dire au fond que depuis les indépendances, on n'a pas encore trouvé la vraie dynamique consensuelle qui permet d'avancer.

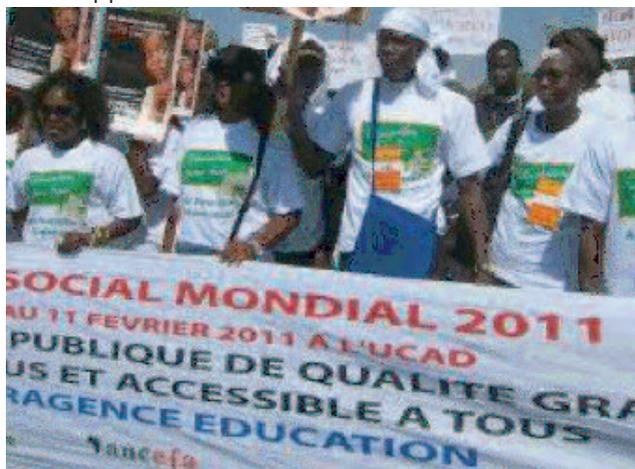
Par ailleurs, on s'est rendu compte que les pays qui font de grands progrès ce sont ceux où il y a eu de réels compromis sur l'essentiel et que là où il y a une pensée unique, l'autoritarisme ou la dictature, il ne peut y avoir un développement durable.

La prise de conscience de ces enjeux qui s'est développée au niveau du pays a permis l'organisation de grandes manifestations comme les Assises nationales, un grand sursaut auquel de nombreuses compétences du pays ont été invitées, même si certaines ont refusé d'y participer.

Le parti au pouvoir, après avoir donné l'impression qu'il était intéressé, n'y a pas pris part, ni en tant que parti, ni en tant qu'État. Mais il y a des citoyens membres du parti au pouvoir qui ont participé au nom de leur syndicat ou ONG, ce qui a été remarquable.

Les Assises étaient une voie enfin trouvée pour permettre à différents citoyens de participer, à leur manière, à une réflexion sur la meilleure façon de gérer le pays, avec la conviction que ce n'est que par cette voie qu'on peut avancer dans la paix et dans la démocratie. Elle a été une occasion de rappeler aux dirigeants politiques qu'ils ne sont que dépositaires d'un mandat populaire, qui ne leur donne pas le droit de disposer des lois, des institutions et du pays à leur guise.

De même, les ANE ont senti la nécessité d'amener la majorité des Sénégalais à s'intéresser au jeu démocratique et à y prendre part activement car c'est pour eux la meilleure manière de lutter contre le sous-développement.



Mobilisation des ANE pour la paix

LES CHANGEMENTS DANS LA CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'ÉTAT DE DROIT.

L'un des premiers changements dans le déploiement de la démocratie est la création et l'animation d'un espace de dialogue entre acteurs politiques, étatiques et acteurs de la Société civile. En tendant la main aux acteurs politiques partisans pour porter ensemble des actions concrètes autour d'objectifs précis et datés, les AnE ont permis de bâtir la confiance nécessaire à la co-construction continue de l'État de droit.

Pour la première fois au Sénégal, on a assisté à une situation où des partis politiques, des ONG, des syndicats, des associations diverses, le secteur privé se sont retrouvés pour discuter. Jusque-là, la démarche adoptée était totalement partisane et exclusive. Or, la nouvelle approche, participative et inclusive a permis d'instaurer un cadre de dialogue entre des représentants de partis politiques et des citoyens indépendants et de voir des associations s'impliquer, de manière coordonnée et concrète dans la gestion de la cité. Ce changement a été très important.

Un autre bénéfice lié à la tenue de ces Assises a été la rédaction et la libre signature par les acteurs de la *Charte de bonne gouvernance*. Même si cela a suscité quelques grincements de dents, il y a lieu de se féliciter que de nombreux acteurs aient librement pris l'engagement d'adhérer et de signer cette Charte qui comporte entre autres la déclaration de patrimoine qui est aujourd'hui une Loi de l'Etat. La performance des Assises a été d'inscrire certaines exigences de la démocratie et de la République dans une dynamique durable et non plus ponctuelle.

Une autre avancée majeure de cette Charte réside dans l'acceptation par les signataires de la nécessité de rendre compte. Ce point est important dans la gouvernance vertueuse, surtout dans nos pays qui ont à hériter des institutions sans trop comprendre tout ce qu'il y a comme théorisation des vertus de la démocratie, de la République.

Les Assises ont permis de renouveler des engagements, de rappeler certaines principes et valeurs essentiels pour développer la culture de la démocratie, de la République. Elles ont permis également l'instauration d'un dialogue fructueux sur les politiques, même s'il faut regretter que celui-ci ne soit pas encore très efficace du fait des vices de forme dans les dynamiques de concertation. Néanmoins le changement a été déclenché. Il s'agit présentement de travailler à ce que

ce dialogue que l'on souhaite permanent et efficace se fasse au détriment des comportements de la vieille école, des rétentions d'information, de jeu de « moussanté » comme le disait feu Monseigneur Thiandoum. Hélas, ces comportements, sources d'énervements et de difficultés dans les rapports interpersonnels existent encore.

Un autre changement que l'on peut également signaler est relatif au processus d'organisation et de consolidation dans le temps qu'ont connu les AnE dont l'achèvement est la création de la Plate-forme des AnE qui a été structurée et mise en place au début des années 2000. La Plate-forme regroupe pour l'essentiel des organisations de la Société civile, des syndicats et le secteur privé. Elle a été insufflée par l'Accord de Cotonou qui est un accord de coopération entre l'Union européenne et les pays ACP. L'implication des AnE dans ces processus à tous les niveaux comme partie prenante est une grande avancée dans les processus participatifs et la transparence des négociations bilatérales et multilatérales.

Les organisations membres de la Plate-forme, dans le cadre de leurs activités respectives, ont contribué chacune dans son domaine d'expertise, à faire évoluer très sensiblement l'État de droit et la démocratie au Sénégal. On peut citer l'action des ONG de développement, des organisations des droits de l'homme, des organisations féminines, des syndicats et du secteur privé fortement créateur de richesse. Des acquis significatifs ont été obtenus grâce à l'action de ces organisations dans les domaines des libertés publiques, de la gouvernance politique, de l'accès à l'information des citoyens, de la lutte contre la corruption. Il y a aussi le rôle éminent de la presse dans toutes ces conquêtes.

L'intérêt de la Plate-forme est dans le fait que pour la première fois, toutes ces organisations ont pu se regrouper pour réfléchir et agir ensemble. Etre un interlocuteur unique de l'État et des partenaires au développement notamment dans le domaine aussi important que les négociations commerciales et les politiques publiques de développement.

La Plate-forme des ANE, qui regroupe les acteurs majeurs des trois sous familles à savoir les principales organisations du Secteur privé, Syndicats et Société Civile, est reconnue depuis 2004 par l'Ordonnateur national et la Délégation de la Commission européenne au Sénégal comme l'interlocuteur privilégié dans le cadre du dialogue tripartite sur les



stratégies de coopération de l'Union européenne. L'ancrage local de la Plate-forme à travers ses 14 antennes régionales qui constituent des cadres unitaires de concertation rassemblant la majorité des ANE locaux, permet d'assurer la diffusion de l'information au niveau le plus décentralisé. Déjà, le travail accompli dans le cadre du 9ème FED avait permis à l'ensemble des ANE des régions, de connaître la Stratégie de coopération européenne au Sénégal, de renforcer leurs capacités en matière de gestion du cycle de projet et de procédures FED, en Leadership et techniques de négociation et en organisation et développement institutionnel. plus de 750 AnE sur l'ensemble du territoire ont bénéficié de ces formations.. 51 ANE sénégalais ont également pu accéder, pour la première fois, à des fonds communautaires et ainsi participé davantage au renforcement de l'État de droit et à la lutte contre la pauvreté. Ces acteurs locaux renforcés et conscientisés ont beaucoup influé sur les résultats des élections locales de 2009. Les résultats des activités de dialogue avec les élus locaux, de plaidoyer sur les thématiques régionales et de capitalisation des expériences, ont permis de renforcer les cadres de concertation dans toutes les régions et celle de la participation des AnE à l'élaboration des Politiques locales de Développement. Cet ancrage local a permis ensuite à la Plateforme de déployer 400 observateurs électoraux lors des dernières présidentielles et législatives et d'être retenue par la Commission nationale de réforme des institutions pour organiser simultanément dans les 45 départements du Sénégal des panels de 100 citoyens chacun sur leur vision en matière de gouvernance et d'institutions démocratiques.

Le mouvement « Y'en-a-marre » a aussi apporté sa pierre à l'édifice : il a beaucoup influencé la classe politique de manière générale, dans la mesure où il a été porteur de slogans et de messages forts qui ont rencontré l'adhésion des populations. En effet, des hommes politiques qui briguaient les suffrages se sont efforcés à ressembler, à intégrer les modèles proposés dans le cadre de ce mouvement. « Y'en-à-marre » a, par exemple, fortement contribué à pousser les partis politiques à s'inscrire dans le débat sur la salubrité, sur la sauvegarde de nos institutions et des symboles républicains. De même, ce mouvement a aussi participé à la décision prise par le Président de la République d'instituer la levée du drapeau au Palais de la

République le premier lundi de chaque mois. Le mouvement a aussi posé le débat pendant l'élection présidentielle à travers la « foire aux problèmes » sur la nécessité pour les citoyens de respecter les symboles de la République. Ce mouvement a surtout permis de voir qu'il est certes important dans un pays qu'il y ait des symboles et que ces derniers soient sacralisés, mais qu'il l'est plus que le débat sur les valeurs républicaines à travers le concept « nouveau type de Sénégalais » y soit posé. Partout aujourd'hui des conférences s'organisent, les gens en parlent ou se positionnent par rapport à cela.

LES CONTRAINTES RENCONTREES DANS LA CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'ÉTAT DE DROIT.

Ces contraintes sont liées à la diversité des acteurs et, parfois, à celle des moyens pour mener à bien les missions assignées (il n'est pas toujours facile de les obtenir), voire à celle des intérêts des différentes parties prenantes. Parmi ces contraintes figurent aussi la faiblesse institutionnelle et humaine, le manque d'autonomie financière qui les empêche de porter et de conduire leurs luttes. Certains espaces restent encore contrôlés par les partis politiques au pouvoir qui voient dans les AnE des concurrents plutôt que des alliés stratégiques dans le combat pour la démocratie.

Une autre contrainte peut être située dans les limites d'actions des AnE parce qu'étant des acteurs sans pouvoir de décision. Les AnE ont un champ d'activité bien circonscrit, à savoir le plaidoyer, la mobilisation populaire, la proposition. La décision reste une attribution des autorités. Même si l'action des AnE vise à influencer ces décisions celles-ci peuvent être prises à l'encontre ou malgré toute l'activité qu'ils peuvent déployer. Cette limite objective est liée au rôle et à la nature des AnE. Il ne leur appartient pas de faire les lois, mais il est de leur responsabilité de tout faire pour que la règle de droit, une fois votée, soit rigoureusement appliquée par tous les acteurs.

Enfin, une dernière contrainte se fait jour à travers le niveau souvent très faible d'éducation et de conscience des citoyens pour appréhender la complexité de certaines questions majeures qui impactent leur vie au quotidien. Cela retarde les processus de mobilisation et de lutte pour faire avancer plus vite ces questions. Certains ANE qui se disent combattus aussi bien par l'ancien régime que par l'actuel, n'ont pas encore de récépissé (que l'Etat refuserait) pour leur reconnaissance légale..

LES SYNERGIES D'ACTION MENÉES PAR LES ACTEURS NON ÉTATIQUES.

L'un des grands mérites des ANE est d'avoir décloisonné les espaces et permis de bâtir des convergences populaires et des synergies citoyennes nécessaires pour constituer des forces sociales et politiques non partisans. La construction démocratique est tantôt faite de résistance, tantôt de proposition, de contribution.

C'est-à-dire que les acteurs venant de tous les segments de la société, la contribution de chacun individuellement a fait le résultat collectif. De la même manière, la Plate-forme, dans une dynamique structurante a surtout cherché à fédérer les capacités, les initiatives et les ressources de tous ses membres. Aucune organisation ne pouvant porter à elle seule un projet de réforme, de transformation et de progrès démocratique à son terme, il n'y a que l'implication de plusieurs acteurs qui permette de « légitimer » le projet et de lui donner une base large.

Ces acquis peuvent aujourd'hui sembler irréversibles. Mais dans une démocratie en construction, tout acquis peut être remis en cause, ce qui justifie une veille constante des forces sociales et citoyennes pour éviter les régressions. Ces acquis peuvent être consolidés par la veille permanente et la mise sur pied d'organes, d'associations et d'organisations dont le seul but est de suivre, analyser et commenter les choix, décisions et actions au sein de l'espace public, quelque soient les auteurs de ces choix (pouvoir, opposition, religieux, syndicats, etc.). Les ANE doivent donc avoir et maintenir une dynamique de suivi. Ils doivent aussi réussir à assurer le dialogue entre les différents acteurs qui ont participé aux différents mouvements citoyens mais aussi entre ces différents acteurs et les citoyens qui n'y avaient pas participé et qui se sentent intéressés. C'est une convergence nécessaire.

Les citoyens sont les principaux acteurs de la construction de la démocratie. Ils ont une place centrale. Ils sont au départ, dans le processus permanent et au moment des évaluations. L'idée c'est que tout part du citoyen et tout revient à lui. Les citoyens sont les baromètres des avancées et des reculs de la démocratie. Donc le citoyen est au cœur de l'action de ces dynamiques organisationnelles, parce qu'au fond on ne peut envisager de changement, ni d'avenir d'une société humaine quelconque sans prendre en considération l'élément constitutif de base de la société qui est le citoyen. Et cela les ANE doivent

développer des mécanismes. Les ANE peuvent avoir leur point de vue, mais le plus important c'est de développer des mécanismes qui permettent de savoir ce que les populations pensent. Il y a encore des démarches et des mécanismes à affiner. Cette situation doit être dépassée où les ANE se voient entre eux. Mais la question du retour vers les populations pour les écouter et avoir leur point de vue c'est capital. En somme, le citoyen doit être le point angulaire à partir duquel les ANE prennent forme, agissent et définissent leurs orientations.

POINTS POUR AMÉLIORER LES DYNAMIQUES CITOYENNES DANS LA CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'ÉTAT DE DROIT.

Nous vivons dans un contexte particulier où les seuls politiques n'ont plus le monopole de la gestion du bien public et de la conduite de la destinée de la nation. Cette nouvelle ère voit émerger de nouvelles dynamiques qui appellent l'implication d'acteurs nouveaux dans le processus de démocratisation et de construction de l'État de droit. Il faut, dès lors que ces acteurs qui sont souvent hors de la sphère de l'Etat, soient conscients de leur rôle et de leur responsabilité dans le contexte actuel : une crise mondiale où l'État et les privés seuls ne peuvent résoudre les questions citoyennes. Il est donc essentiel, d'une part l'Etat prenne conscience qu'il y a des changements en cours qu'il faudra accompagner et que, d'autre part les ANE s'engage à prendre leur rôle au sérieux, à s'organiser davantage, à mutualiser leurs ressources et leurs moyens pour qu'ensemble ils essayent de voir comment ils peuvent aider les citoyens.

Par ailleurs, les acteurs de la Plate-forme se doivent d'être plus transparents et d'accepter de rendre compte de leur gestion. Il existe des ONG qui accusent beaucoup l'État alors qu'eux même ne sont pas démocratiques dans le mode de désignation de leurs dirigeants, ne sont pas transparents dans leur compte de gestion et ne rendent compte à personne. C'est dire que l'on doit arriver à un stade où les ANE rendent compte au public et laisse une traçabilité des importantes sommes d'argent qui leur sont versés et dont personne ne sait ce qu'ils en ont fait à l'image de l'argent reçu par les Etats africains ces cinquante dernières années.

En termes d'impact, nous vivons toujours un sous-développement criard. Sur les questions de citoyenneté, C'est dire qu'il faut auditer tous les ANE pour savoir quelle a été l'utilisation des fonds reçus et



pourquoi jusqu'à présent ils n'arrivent pas à se faire entendre. C'est seulement de cette manière que se mettra en place une Plate-forme crédible, sérieuse et écoutée par les populations.

En effet, tant que les acteurs non étatiques continueront à ne produire que de brillantes réflexions, ils ne seront pas écoutés par les populations aux yeux de qui, ils ne sont ni sérieux, ni crédibles. C'est dire que ces acteurs gagneraient à descendre de leurs véhicules, à sortir des salles climatisées et à se mêler aux populations plutôt qu'à organiser des séminaires pour produire de brillantes réflexions et de beaux rapports. C'est des moments où on peut prendre beaucoup d'argent au niveau des bailleurs pour faire des rapports qui risquent de ne servir qu'à notre petit monde parce que nous vivons dans une bulle qui est déconnectée de la réalité.

D'un autre point de vue les ANÉ doivent s'inscrire dans les dynamiques citoyennes pour les soutenir, les encourager, les responsabiliser et favoriser ainsi leur unité la synergie de leurs actions. Que cela soit au plan syndical ou associatif, il faut permettre à ces dynamiques de converger et de se soutenir mutuellement. Il y a beaucoup de défis qu'on n'arrive pas à relever actuellement, que cela soit en matière d'environnement, de santé, d'éducation parce que les populations ne sont pas préparées ou sont insuffisamment sensibilisées. C'est dire que si on nous applique davantage les dynamiques citoyennes partisans le Sénégal fera des progrès énormes, mais pour cela il faut bannir le sectarisme et s'ouvrir en mettant en avant l'efficacité, la synergie, la solidarité.

Ce qui est constant est qu'il y a beaucoup d'organisations, beaucoup d'initiatives qui, pour l'essentiel, travaillent à la réalisation. Dès lors, on peut penser qu'en fédérant ces initiatives à chaque fois que cela est possible, même sur le plan organique, on ferait des avancées supplémentaires vers le renforcement de la pertinence des actions de ces organisations.

Lorsque plusieurs organisations, dans un même espace géographique travaillent sur un même sujet avec les mêmes cibles et pour les mêmes objectifs, elles

gagneraient à mettre en commun leurs moyens et à utiliser leurs ressources excédentaires pour faire autre chose dans d'autres domaines. C'est cette mise en synergie de leurs actions et ressources qui fait le plus défaut et qui empêchent à ces organisations de systématiser leur démarche, à la professionnaliser pour accroître l'efficacité et l'impact de leurs actions.

LES GRANDES ORIENTATIONS NATIONALES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES CONFLITS ET DE LA PAIX.

Pour certains ANE, les grandes orientations des autorités nationales en matière de conflits, de paix et de sécurité sont :

- la défense et la sécurité de l'intégrité du territoire nationale et celle des citoyens ;
- la collaboration avec les pays voisins pour assurer la sécurité dans les zones frontalières ;



Un engagement au service des citoyen

THÈME 4 : PAIX ET SÉCURITÉ : LE RÔLE DES ACTEURS NON ÉTATIQUES

- un contrôle renforcé de tous les points d'entrée dans le pays pour prévenir et lutter contre le terrorisme ;
- une intervention des forces de sécurité et de défense dans plusieurs foyers de conflits en Afrique.

Pour d'autres ANE, les orientations des autorités nationales sont la négociation et surtout la veille à la libre circulation des biens et des personnes telle que la CEDEAO l'a décrit. Cependant, ces points de vue doivent connaître des atténuations, l'Etat ayant son propre planning (politique de développement), ses exigences et ses stratégies pour la sécurité citoyenne que les ANE ne maîtrisent pas toujours.

Sur le plan institutionnel, le secteur de la sécurité au Sénégal est constitué des Armées, de la Gendarmerie, de la Police, des Services de Renseignement, des Sapeurs-pompiers, de la Justice, de l'Administration pénitentiaire, de la Douane, des Eaux Forêts et... des acteurs non étatiques de sécurité (les agences privées de sécurité, les comités de vigilance ou d'auto-défense de quartiers ou de villages). Au sens de la RSS, même les groupes rebelles comme le MFDC font partie du secteur de la sécurité.

Le nouveau pouvoir élu en 2012 a ouvertement proclamé sa volonté de procéder à des réformes institutionnelles et politiques importantes, dans le sens d'une plus grande démocratie. Dans cet environnement politique, le système de sécurité sénégalais est globalement caractérisé par son professionnalisme, son efficacité et son caractère républicain. Mais, il est insuffisamment imprégné du nouveau paradigme de la sécurité humaine qui place l'individu et les groupes de populations au centre des préoccupations sécuritaires.

Il s'y ajoute que la condition de pays sous-développé du Sénégal aggrave les besoins de sécurité et de justice des populations, surtout les plus démunies, qui sont loin d'être correctement satisfaits.

Par ailleurs, le Parlement, la Société civile, la Presse et les milieux intellectuels censés exercer un contrôle démocratique sur le secteur de la sécurité et le soumettre à l'obligation de rendre compte, ne sont pas tous suffisamment motivés et outillés pour exécuter ces tâches.

Enfin pour une autre catégorie d' ANE, les orientations des autorités nationales en matière de conflits, de paix et de sécurité, pour du moins celles intégrant la dimension genre n'ont pas, jusqu'ici, fait l'objet d'une politique claire, l'État étant encore au stade de la déclaration de principe.

Il n'y pas encore d'acte concret en dehors d'une caution tacite manifestée à l'occasion de l'audience que le Chef de l'Etat avait accordé à la Plateforme des femmes pour la paix en Casamance le 27 juin 2012. Lors de cette audience, le Président Macky Sall, avait mandaté verbalement les femmes d'agir pour le retour d'une paix définitive. Les femmes de la Plateforme ignorent encore quel contenu il donne à ce « mandat » et ce qui est concrètement attendu d'elles. Aujourd'hui la situation sur le terrain n'exprime pas ce que l'Etat pose concrètement comme acte pour l'implication des femmes dans la résolution du conflit. Par rapport à la R1325 par exemple, l'Etat du Sénégal a signé cette convention des Nations-unies mais tarde jusqu'à présent à l'appliquer. Même si les ANE reconnaissent que le Chef de l'Etat semble disposer à une gestion inclusive du conflit (élargie aux sous-groupes du MFDC, aux pays voisins et à la société civile).



Mobilisation des ANE forum social Dakar pour la paix au Sénégal et dans le monde

RÔLE DES ANE DANS LE CONTRÔLE CITOYEN SUR DES QUESTIONS LIÉES À LA PAIX, À LA SÉCURITÉ ET À LA STABILITÉ

Les ANE sont actifs dans le domaine du contrôle citoyen sur des questions liées à la paix, à la sécurité et à la stabilité. En matière de paix, de sécurité et de stabilité, les ANE ont travaillé :

- à la mobilisation citoyenne, à la conscientisation des femmes et des jeunes pour la prise en compte de leurs intérêts stratégiques dans la construction de la paix et la reconstruction post conflit,
- au dialogue transfrontalier, à la médiation entre éleveurs et agriculteurs, à la sensibilisation pour lutter contre les vols de bétails, à la contribution à l'intégration des peuples dans les zones transfrontalières,
- à l'organisation d'études sur la situation sécuritaire de leurs zones d'intervention,
- à la création de cadre de concertation comme les Comités de Gestion de Paix (CGP),
- au renforcement de capacités des membres des CGP,
- au financement d'activités génératrices de revenus au profit des femmes,
- à l'organisation de grandes mobilisations sociales entre les populations par exemple vivant dans le Balantacounda et le long de la frontière entre le Sénégal et la Guinée Bissau,
- à la construction d'infrastructures éducatives (salles de classes) et sanitaires (cases de santé, dispensaires, maternités).

Les ANE ont un certain nombre de domaines dans lesquels ils coopèrent avec l'Etat. Depuis longtemps, les ANE travaillent avec les forces de défense et de sécurité dans le cadre de projets et programmes. Par exemple, en 2004 la RADDHO avait organisé une conférence sur "Paix et sécurité en Afrique de l'Ouest" qui a réuni les forces de défense et de sécurité, des parlementaires, des universitaires venant des pays de l'Afrique de l'Ouest, des ONG de défense des droits humains, des organisations de femmes et des représentants des Etats. Le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés organisent des séminaires de renforcement de capacités en direction des représentants des Etats, des commissions nationales électorales, des organes de régulation des médias, des ONG de droits de l'homme. À travers les pays de l'Afrique de l'Ouest, les ANE ont œuvré ensemble, par exemple, les questions liées aux élections et à la sécurité, à la sécurité au niveau des frontières (cas du Mali), et à la sécurité interne des Etats.

C'est à ce titre que les ANE ont travaillé avec les ministères comme celui des Forces armées, de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires étrangères.

Dans le cadre de la lutte contre les Armes légères et de petit calibre (ALPC), le RESAAL, membre à part entière de la Commission nationale chargée de lutter contre le fléau, prend en charge les besoins de la Société civile exprimés lors de l'enquête nationale sur les ALPC.

Pour certains ANE, les OSC sont effectivement impliquées dans la recherche de la paix à travers :

- la sollicitation de leur capacité de mobilisation pour la sensibilisation sur la lutte contre la circulation des armes légères et de petit calibre ;
- leur implication dans les actions de médiation (autorités traditionnelles, religieuses, leaders associatifs, associations féminines, etc.) ;
- l'appui politique (cependant très timide) aux activités et initiatives de paix, de sécurité et de stabilité des ANE.

CONTRIBUTIONS LES ANE DANS LA RECHERCHE ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE

Pour certains ANE, parmi les contributions qu'ils peuvent apporter dans la recherche et la consolidation de la paix et de la sécurité figurent :

- la possibilité, du fait de leur proximité avec le terrain et de leur forte légitimité sociale, de fournir des ressources humaines capables de produire un diagnostic du contexte et des enjeux dans la zone où sévissent les conflits ;
- la capacité de proposition de pistes de solutions fondées sur une ingénierie sociale localement ancrée et, à ce titre, gage de durabilité et de stabilité ;
- la mobilisation des populations et la sensibilisation des communautés via des canaux culturels et les médias communautaires ;
- la médiation entre parties en conflits par le recours aux us et coutumes et aux autorités religieuses et traditionnelles ;
- la mise en œuvre de stratégies de diplomatie préventive en anticipant les conflits entre Etats, par exemple par l'anticipation et l'alerte précoce des autorités.

D'autres ANE estiment qu'ils peuvent grandement contribuer, de par leur proximité avec les populations, à la mobilisation autour des actions relatives à la recherche et à la consolidation de la paix et de la sécurité en formulant des propositions susceptibles de satisfaire toutes les parties en conflit et ce, dans l'intérêt des populations.

Dans le cadre d'un processus de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion (DDR) par exemple, les ANE

pourraient servir de médiateurs et garantir le respect des règles entre les belligérants. Perçus comme neutres, impartiaux et indépendants, ils peuvent faciliter la réconciliation et participer à la réintégration sociale des personnes affectées par les conflits. Ils peuvent aussi être mobilisés dans l'accompagnement psychologique des victimes et aider à recoudre le tissu social.

Les ANE apportent aussi leur contribution à l'intégration des peuples dans les zones transfrontalières, à la contribution et à la résolution des conflits liés au foncier, à l'exploitation des ressources naturelles, entre éleveurs et agriculteurs etc. Les ANE veillent également à ce que les intérêts et les préoccupations des populations soient préservés.

Si on prend, par exemple, le cas de la Plateforme des femmes pour la paix en Casamance, qui, depuis sa création en 2011 s'est beaucoup investie dans des activités en accord avec sa vision qui est de : « Faire de la Casamance une région apaisée où les femmes et les populations jouissent de leurs pleins droits à la paix et au développement ». Parmi les actions qu'elle a entreprises on peut noter :

- l'organisation d'une journée de marche et de prière à Ziguinchor en janvier 2011 où près de 5000 personnes, toutes religions confondues, ont prié toute une nuit en faveur de la paix avant une grande marche pour dire non à la guerre ;
- le lancement de la campagne « SOS Fogy » pour alerter l'opinion sur la détresse des populations de cette localité, située dans le département de Bignona et récolter des dons qui ont été acheminés à leurs destinataires par la suite ;
- la signature des carnets de pétition pour l'implication des populations dans la recherche de la paix ;
- l'interpellation des candidats à l'élection présidentielle de 2012 au sujet de la crise en Casamance ;
- les rencontres et dialogues avec l'ensemble des acteurs engagés dans le conflit. La Plateforme a rencontré les autorités militaires et les responsables politiques du MFDC afin d'écouter les positions de chacun, en vue d'élaborer des propositions de sortie de crise ;
- l'organisation d'une journée régionale de la paix dans chacune des trois régions administratives de la Casamance naturelle. Au-delà de faire entendre la voix des femmes qui désirent la paix plus que tout aujourd'hui, ces journées ont permis d'élargir et de massifier la mobilisation pour la paix.

De même, la RADDHO et l'ONDH travaillent en étroite collaboration avec les institutions sous régionales

comme la CEDEAO, les institutions régionales comme l'UA et les institutions internationales comme les Nations Unies, l'UE sur les questions électorales. En Afrique d'une façon générale, les questions électorales constituent un enjeu important par rapport à la paix, à la sécurité et à la stabilité parce que c'est au cours des élections mal organisées, non démocratiques, qui ne sont pas transparentes que souvent naissent les crises.

Pour sa part, Enda DIAPOL est engagé depuis 2006 dans la participation citoyenne en matière de promotion de la paix, la sécurité et la stabilité. Son action est marquante en Sénégal méridionale, dans sa partie sud du Sénégal (région naturelle de Casamance), le Gambie et la Guinée Bissau où elle a travaillé avec les acteurs locaux (mouvement associatif, les autorités administratives locales, les élus locaux, les média communautaires, etc.) à asseoir une démarche transfrontalière dans les initiatives de paix et de sécurité.

Aujourd'hui, cette dynamique est approfondie et renforcée à travers le lancement en avril 2013 d'un projet de deux ans de renforcement des capacités des organisations locales des zones transfrontalières dans le domaine de la prévention des conflits et de la construction de la paix. Il met l'accent sur les conflits liés au contrôle, la gestion et l'exploitation des ressources naturelles, forestières notamment et sur la criminalité transfrontalière y compris le vol de bétail, le phénomène de banditisme transfrontalier et la circulation de la drogue et des armes légères. Cette initiative planifie et organise une concertation avec les collectivités locales et autorités administratives de ces trois pays pour, in fine, que ces derniers intègrent leurs propositions et recommandations en matière de paix, sécurité et stabilité dans leurs plans locaux de développement et prévoient dans leurs budgets des moyens financiers à cet effet.

COMPETENCES ET CAPACITES DES ANE EN MATIERE DE PAIX ET DE SECURITE

Pour certains ANE, les OSC manquent globalement de capacités organisationnelles, intellectuelles, stratégiques pour jouer pleinement leur rôle en matière de paix et de sécurité. Il est essentiel, pour renforcer leur impact, de mettre en place des programmes de renforcement de capacité dans ces domaines en les inscrivant dans la durabilité et, surtout, en créant des habitudes de collaboration et de partenariat entre les ONG dotées de compétences réelles, les associations et organisations communautaires de base.

D'autres ANE estiment qu'ils ont beaucoup fait en menant des activités de plaidoyer, de sensibilisation,



d'éducation à la citoyenneté. Pour cela, d'importantes ressources matérielles, humaines et financières ont été mobilisées. Certes, les compétences existent mais il est encore nécessaire de renforcer les capacités de certains ANE pour leur permettre de bien mener leurs rôles et missions.

Cependant Il est vrai qu'à côté des jeunes associations et organisations communautaires de base qui méritent d'être outillées, il y a des ANE qui ont capitalisé ou cumulé une certaine expérience dans le domaine. En effet, certains ANE sont formés aux techniques de communication non violente, au plaidoyer, à la résolution de conflit et peuvent répondre aux problématiques de paix et de sécurité. Pour cette raison, ils bénéficient d'un statut consacré de médiateurs ou médiatrices sociales reconnu et respecté malgré les aléas d'un conflit qui a déstructuré beaucoup de valeurs. Cependant les moyens pour mener à bien leur politique font parfois défaut, ce qui constitue un obstacle pour la mise en œuvre de leurs plans d'actions.

Il faut dire aussi que les questions liées au domaine de la paix, du développement, de la sécurité, de la stabilité nécessitent souvent des connaissances, des compétences qui appellent des renforcements de capacités pour ne pas dire des formations car il n'est pas toujours avéré que les organisations de la Société civile qui interviennent dans ce domaine disposent des compétences idoines. C'est dire qu'il est essentiel d'identifier ces besoins et d'offrir les types de formation utiles pour renforcer les capacités de ces organisations dans les domaines respectifs où elles interviennent.

LES CHANGEMENTS EN MATIÈRE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ: CONTRIBUTIONS DES ANE

Parmi les changements que les ANE ont contribués à introduire en matière de paix, de sécurité et de stabilité qui occupent une place importante, voire primordiale, dans les politiques et stratégies de développement figurent :

- le fait que la question n'est plus envisagée uniquement du point de vue militaire et policier et n'est plus la chasse gardée des corps de contrôle, de défense et de sécurité;
- le fait que les enjeux de paix, de sécurité et de stabilité soient popularisés et que les populations s'en sont appropriés ;
- le fait que les stratégies de paix, de sécurité et de stabilité portées au niveau des populations transcendent les frontières physiques, ethniques, culturelles, etc.

De même, grâce à l'action des ANE, l'État a adopté la

Convention de la CÉDÉAO contre la prolifération et la circulation illicites des ALPC. par ailleurs, les ANE ont permis la prise en compte de la dimension genre dans la mise en œuvre des politiques sécuritaires. Des cellules de veille ont été créées dans certaines zones conflictogènes (zones frontalières) et des jeunes ont été impliqués dans la recherche de la paix à travers la création des clubs de paix dans les écoles.

Les ANE ont beaucoup participé à la gestion des problèmes liés à la paix, à la sécurité en accueillant des réfugiés, des personnes déplacées, en assistant des victimes de violences comme les viols, des familles disloquées, etc.

Parmi ces ANE qui sont intervenus pour assister des victimes, on peut citer en particulier les Organisations des droits humains et celles qui s'activent dans le domaine humanitaire comme la Croix rouge, le Croissant rouge, etc. Le Programme alimentaire mondial (PAM) passe souvent par des organisations comme « Médecins sans frontières » et d'autres structures pour aider des populations en déplacement en leur offrant des vivres et des médicaments etc.

Au moment de la reconstruction post conflit, ce sont ces mêmes organisations qui aident les populations à s'orienter et à voir dans quelles conditions elles peuvent rentrer avec, bien sûr, la collaboration de l'Etat. Ce sont ces mêmes ANE qui participent à la reconstruction de l'habitat et assistent les populations dans la prise en charge de certains de leurs besoins. En cas de violation des droits humains, les victimes qui n'en ont pas les moyens sont également assistées par les organisations de défense des droits humains, y compris devant les cours et tribunaux en mettant à leur disposition des victimes, des avocats pour les assister, par exemple.

En sentinelle de la démocratie, de la paix et de la sécurité, mais aussi en posture de veille permanente, les AnE ont beaucoup contribué à alerter l'opinion chaque fois qu'il était nécessaire. Dans le cadre du conflit en Casamance par exemple, les ANE d'une manière générale ont beaucoup œuvré à la sensibilisation des populations dans le domaine de la recherche de la paix. Ils ont aidé à l'appropriation de la gestion du conflit par une meilleure compréhension de ses causes, effets et conséquences. C'est ainsi qu'ils ont offert un cadre de gestion de conflits mineurs qui sont, soit des effets collatéraux, soit des conflits longtemps en latence et qui ressurgissent dans ce contexte de conflit qui dure depuis plus de 30 années. Grâce à leurs actions, on note aussi quelques timides progrès dans la prise en compte de la dimension genre dans le règlement de ce conflit qui est devenu un problème national.

LA PARTICIPATION DES ANÉ EN MATIÈRE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

Les ANÉ ont organisé des campagnes de sensibilisation à la paix et à la sécurité en direction des populations. C'est ainsi qu'ils ont organisé des campagnes jusqu'au niveau des frontières, sur des questions liées à la libre circulation des personnes et des biens.

Pendant les élections, des ANÉ ont organisé des caravanes, des activités de sensibilisation par rapport aux inscriptions, au retrait des cartes et à la sensibilisation pour la préservation de la paix civile.

D'autres initiatives ont été également prises comme des campagnes médiatiques au niveau des radios communautaires, des rencontres communautaires impliquant les décideurs, des foras, des sessions de renforcement de capacités des acteurs locaux et décideurs, des pétitions pour l'implication des populations, des rencontres avec les jeunes en vue de leur implication dans le règlement des conflits communautaires, des journées de mobilisation, etc. Des plaidoyers pour la paix ont été aussi développés en direction d'acteurs divers à l'occasion de rencontres nationales ou internationales qui offrent des espaces de partage et d'expression.

Pour avoir participé à la sensibilisation des populations sur le processus électoral les ANE ont, du coup, contribué à l'apaisement du climat social avant et après les résultats présidentiels et législatifs de 2012 au Sénégal. Forts de cette expérience, certains membres de la société civile ont été d'ailleurs dans d'autres pays africains pour superviser le déroulement de scrutins.

La participation des AnE à la recherche de la paix et de la sécurité a été efficace par rapport aux résultats qui ont été obtenus : ils ont joué un rôle crucial qui a amené l'Etat à les reconnaître comme des interlocuteurs crédibles et valables. De plus en plus les ANE sont conviés à travailler dans les programmes qu'initie l'Etat depuis leur élaboration jusqu'à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre et leur suivi.

L'efficacité de la participation des ANE en matière de paix et de sécurité n'est plus à démontrer si l'on sait que si aujourd'hui, les populations s'accordent massivement sur la nécessité de faire la paix en Casamance, c'est en grande partie grâce aux ANE. Autre exemple dans la lutte contre la prolifération des armes légères à petit calibre (ALPC), les AnE sont en train d'abattre un travail remarquable sur le terrain.

C'est en consolidant ces acquis qu'on peut aller plus loin. Le travail qui est en train d'être fait dans le cadre de cette Université des ANE participe de la volonté de capitaliser ce qui a été fait et de consolider ces acquis. Aujourd'hui, dans le cadre d'un regard croisé sur ce que font les ANE, il s'agit de bien évaluer les forces et les faiblesses afin de poursuivre le travail en essayant de mettre en place des alternatives crédibles pouvant conduire à une situation meilleure que celle présente. Il faut dire que si ces différentes initiatives portent des fruits, elles restent, cependant insuffisantes pour plusieurs raisons parmi lesquelles on peut citer la faiblesse des moyens financiers, le manque de coordination dans leurs actions qui entraîne des chevauchements, l'absence de suivi des activités, la non implication d'acteurs clés, etc. Comme solutions, ces AnE préconisent le réseautage des structures, l'octroi de subventions par l'Etat, une meilleure implication des AnE dans l'élaboration des politiques sécuritaires, le renforcement du partenariat entre les forces de défense et de sécurité et les AnE, la présence des AnE dans certaines structures de l'Etat (Assemblée nationale, Conseil économique social et environnemental etc.).

Il faut que leurs actions soient intégrées dans les politiques et de façon forte à travers une planification commune avec les structures étatiques. Il faut également des stratégies plus collaboratives entre les ANE et une mutualisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières. Il faut en plus qu'ils misent sur une approche processus plutôt qu'une approche projet qui est à très court terme et reste dépendante des appuis aléatoires des partenaires au développement.

LES CONTRAINTES RENCONTRÉES

Les contraintes rencontrées sont de divers ordres. Elles sont d'abord d'ordre politique, même si le degré de difficulté varie en fonction du niveau de démocratisation du pays. .. Dans les pays où il existe un conflit, pour des raisons de sécurité les ANE n'ont pas la possibilité d'intervenir même s'ils veulent le faire. Dans les pays où il y a la dictature c'est aussi très difficile.

Cependant les ANE se battent pour accomplir leurs missions et assister les personnes qui sont en détresse malgré les contraintes liées à l'insécurité dans les pays en conflit armé ou en guerre comme au Mali ou en Casamance.

Ensuite d'ordre socioculturel, par rapport à ce qui s'est passé au Sénégal en 2012, on peut dire qu'il y a une

30



évolution de conscientisation des citoyens, mais il n'y a pas pour autant une majorité de citoyens conscients de leurs droits et de leurs obligations. Toutefois, le constat peut être fait que le peuple a pu choisir, par la voix pacifique, ses propres dirigeants et sans basculer dans la violence. Les organisations de la Société civile ont joué dans ce processus, en amont comme en aval, un rôle essentiel à travers des activités de médiations pour éviter la violence et pacifier les rapports entre les partis politiques en compétition.

Enfin d'ordre communicationnel, pour certains OSC, qui ne manquent pas de ressources financières, mais peinent à accéder aux informations sensibles pour développer, en partenariat avec les forces de sécurité et de défense, des stratégies de communication et de sensibilisation efficaces.

Enfin, il faut aussi déplorer, l'absence d'une structure au niveau étatique pour organiser la participation des ANE en matière de paix et de sécurité, ce qui est d'autant plus limitant qu'avec l'extrême dispersion des OSC les Institutionnels ont du mal à identifier des interlocuteurs légitimes et crédibles.

LA QUESTION DE LA SYNERGIE ET DE LA COORDINATION DES ANE EN MATIÈRE DE PAIX ET SÉCURITÉ

La synergie se fait à travers les comités régionaux ou locaux de développement que président l'autorité étatique déconcentrée (Préfet, Sous-Préfet, Gouverneur etc), les consortiums, les réseaux et les conférences d'harmonisation. Cette synergie est d'autant plus nécessaire qu'elle permet d'éviter les doublons et de rationaliser les ressources. Pour l'avoir compris, certaines structures se sont regroupées dans le cadre de réseaux et coalitions. C'est le cas, par exemple, t du Réseau sénégalais d'action sur les armes légères (RESAAL). Cependant, il ne faut pas perdre de vue que certains ANE ne travaillent pas vraiment en synergie et que chez d'autres les synergies engagées reposent plus sur des stratégies de mobilisation ou de capture des fonds que sur un réel partage d'objectifs stratégiques.

La dispersion des OSC d se traduit sur le terrain par un émiettement des actions et des doublons, ce qui de fait amoindrit leurs impacts. Chaque organisation cherche à s'arroger la paternité du règlement de tel ou tel conflit. Le besoin de rendre compte aux bailleurs plombe souvent l'efficacité sur le terrain et renforce l'émiettement noté. C'est ce constat qui a motivé la mise sur pied de la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance qui tente de fédérer les énergies, les compétences et les expertises des associations féminines afin de proposer des solutions communes.

La mise en place de la Plate-forme des ANE offre une bonne opportunité de construire une base pour de fédérer les initiatives des ANE. Même si cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de chevauchements entre les actions et de compétition entre les acteurs, la dite Plateforme permet, au moins de les unir et de les faire travailler ensemble à relever les défis.

C'est pour atteindre un tel objectif que cette 2ème Université a convié les différentes OSC à présenter leurs expériences respectives. Une identification des organisations porteuses de projets et leur regroupement en Université offre l'occasion d'une capitalisation qui peut permettre, au moins, de renforcer l'impact de leurs interventions..



Forum social de Dakar pour la paix et la sécurité des peuples

RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LE ROLE DES ANE DANS LA RECHERCHE DE LA PAIX ET DE LA SECURITE

La question de la paix, de la stabilité et de la sécurité est d'une actualité brûlante dans tout pays.

- La première recommandation est que cette question soit au centre des préoccupations des OSC et que celles-ci travaillent davantage à renforcer les capacités de leurs membres pour sa prise en charge.
- La deuxième recommandation est que les ANE reconnaissent la nécessité d'être mieux outillés dans le domaine politique pour donner une dimension stratégique plus importante à leur action et faciliter leurs interactions avec les acteurs étatiques et ceux de la coopération bi et multilatérale ;
- La troisième recommandation est d'organiser les ANE qui œuvrent dans le même domaine à travailler en réseau, à mutualiser les connaissances et les expériences, à se retrouver régulièrement pour évaluer leurs interventions et à définir des perspectives communes, à présenter les résultats obtenus, à identifier et répertorier les difficultés rencontrées pour proposer et planifier des solutions concertées et à faire une cartographie précise des intervenants.*A cet effet, des partenariats forts, dynamiques et durables basés sur des stratégies d'actions communes sur le terrain et en directions des autres acteurs sont nécessaires.
- La quatrième recommandation est d'opérer une plus grande implication des ANE dans les Commissions nationales afin de leur permettre de développer ensemble leurs stratégies de mise en œuvre de pratiques et politiques en matière de Paix et Sécurité. Il revient à l'État de définir clairement un cadre de concertation pour une meilleure organisation de la participation des ANE à l'élaboration des politiques sécuritaires et à la recherche de la paix et de la sécurité Dans le même temps les moyens financiers des ANE doivent être renforcés par l'octroi de subventions susceptibles de les aider à réaliser leurs missions.

THÈME 5 : PARTICIPATION DES SYNDICATS : ENTRE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES MEMBRES ET L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Pour les syndicats, la participation est un droit de par le rôle qu'ils jouent dans le pays. De ce point de vue, elle doit être effective. Les organisations syndicales constituent des structures d'alerte et de veille au plan socio-économique et même politique, notamment sur les questions relatives à l'emploi, au travail et à la bonne gouvernance. Par leur ancrage social, elles jouent un rôle de régulateur dans tous les secteurs d'activités.

Aujourd'hui, les syndicats ont beaucoup perdu de leur influence du fait de la crise économique qui a plongé des milliers de travailleuses et de travailleurs dans le chômage avec les fermetures d'entreprises.

Par ailleurs, les politiques de flexibilité de l'emploi ont eu raison des velléités syndicales qui ne rencontrent plus le gouvernement, comme naguère, pour le pousser à s'exprimer sur les questions cruciales relatives à l'emploi.

Les syndicats ont participé pour la première fois à l'élaboration du document du DSRP, la Banque mondiale l'ayant exigé comme garantie de transparence et d'équité. Mais il faut reconnaître qu'ils ont été déroutés par la façon de travailler des autres acteurs et, pratiquement, n'ont eu que des revendications sectorielles à poser dans le cadre de l'emploi, qui d'ailleurs n'ont pas été prises en compte. Dans le DSRP 2, les organisations de travailleurs ont pesé de tout leur poids pour que la protection sociale occupe une bonne place. C'est grâce à ce combat que l'on parle d'extension de la protection sociale dans la Stratégie nationale de développement économique et sociale.

Les stratégies syndicales sont affaiblies à cause de l'émiettement des centrales syndicales. Les dynamiques unitaires n'ont pas survécu au démon de la division, véritable frein à la lutte syndicale. Pour changer cette situation, les organisations syndicales, principalement



celles affiliées à la Confédération syndicale internationale (CSI), sont en train de travailler ensemble grâce au processus enclenché par la Centrale syndicale mondiale.

Malgré tout, le rôle joué par les syndicats dans les luttes pour l'emploi, la justice et le bien-être social restent toujours perceptibles.

Cependant aujourd'hui, la fonction publique a pris le devant de par son statut alors que dans le secteur privé le chef d'entreprise reste le maître et veille scrupuleusement à l'application des mesures strictes pour la sauvegarde de ses intérêts et limite la dimension syndicale dans l'espace de travail. Les syndicats ne peuvent pas être tenus pour responsables de la dégradation des conditions de vie des populations parce que n'ayant que rarement pu s'asseoir avec les autorités pour discuter de la mise en place d'actions sociales d'envergure. La désyndicalisation poussée et les fermetures d'entreprises conjuguées avec les grèves répétées des syndicats d'enseignement ont fini par rendre les luttes syndicales impopulaires.

LE SENS DE LA PARTICIPATION AU NIVEAU DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Pour rappel, le mot « participation » était lié au départ à la participation responsable incarnée par la CNTS. On avait à cette époque une seule centrale syndicale qui était l'alliée du pouvoir en place. Certains membres étaient choisis comme ministres, députés, directeurs de sociétés etc. Par la suite, d'autres syndicats qui prônaient l'indépendance et l'autonomie syndicale sont apparus (UNSA, CSA), pour mettre fin à cette situation d'hégémonie. Il n'était alors pas possible pour ces syndicats de poser leurs revendications parce que le gouvernement dialoguait uniquement avec la CNTS. Aujourd'hui, la situation a changé et les syndicats ont la possibilité de s'asseoir avec le gouvernement et de poser leurs revendications, même si ces engagements pris ne sont pas toujours respectés. Il convient de souligner qu'avec l'avènement de la première Alternance la participation responsable est apparue sous d'autres formes et a fini par gangréner le mouvement syndical.

De nos jours, l'on s'accorde à croire que la participation des syndicats à la gestion des affaires publiques est une exigence, mais encore faudrait-il que ces syndicats fassent leur mue, comprennent mieux les enjeux et se dotent de compétences nécessaires pour une participation de qualité lors des formulations de politiques sociales et économiques. D'où la nécessité

non seulement de disposer de l'expertise sur toutes les questions de développement, mais aussi d'être en mesure de proposer des alternatives viables. Les syndicats gagneraient à être présents là où se décident les grandes orientations censées définir la vie de la nation afin de pouvoir jouer leur rôle et d'être des structures d'alerte et de veille, de proposition pour une meilleure prise en charge des populations en général et des travailleurs en particulier dans l'élaboration des politiques publiques.

L'IMPLICATION DES SYNDICATS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES, UNE FORCE D'INFLUENCE OU UN FAIRE-VALOIR ?

Les syndicats rencontrés affirment que la défense des intérêts de leurs membres ne constitue pas leur seule raison d'être. Aujourd'hui, le syndicalisme de développement est mis en exergue. Il se matérialise par la prise en charge des questions sociales, la mise en place de projets sociaux (mutuelles d'assurances maladies, mutuelles de crédit, centrales d'achat, coopératives d'habitats, logements sociaux, activités génératrices de revenus...). Dans un contexte de pauvreté, de conjoncture économique difficile, les syndicats peuvent s'impliquer au niveau de toutes ces questions émergentes comme les problèmes de migration, la lutte contre la pauvreté, les questions de développement durable, d'environnement etc. Le syndicalisme de développement a poussé des syndicats comme la CNTS à réfléchir sur des méthodes et autres moyens susceptibles de créer la richesse, qui va jusqu'à la reprise de quelques entreprises en difficultés. Ils cherchent par ce moyen à pérenniser l'emploi et faire en sorte qu'il y ait du travail un peu partout.

Pour certains, cette implication est quelquefois une force, mais parfois elle est aussi un faire-valoir. Elle est une force quand le syndicat est bien représenté, se bat, donne la pleine mesure de ses moyens dans un programme qu'il maîtrise. Lorsque, et c'est le cas très souvent, les syndicats ne sont pas impliqués d'amont en aval dans le dialogue autour des politiques publiques, c'est un faire-valoir. Pour exemple lors de l'arbitrage budgétaire, les syndicats ne sont pas présents. Seuls l'Etat et les partenaires techniques et financiers définissent ensemble les priorités. Par conséquent, les syndicats sont obligés de suivre et cela constitue un faire-valoir. Or, dans l'article 4 de l'Accord de Cotonou il est bien dit que les ANE doivent être informés et impliqués dans les politiques publiques.

Mais pour d'autres syndicats leur implication dans les

politiques publiques est une force d'influence d'autant que le mouvement syndical a une certaine expertise qui lui permet d'apporter un argumentaire pertinent pour influencer les politiques publiques. Les organisations syndicales sont impliquées dans la conception et le suivi évaluation des politiques publiques. Leurs avis sont pour la plupart du temps réellement pris en compte et elles ont l'opportunité de dénoncer toutes déviations d'orientation. L'expérience a démontré qu'à chaque fois que les travailleurs étaient impliqués dans une gestion, il y avait moins de problèmes et les résultats étaient toujours plus probants parce qu'ils ont sous les yeux pratiquement les tenants et aboutissants du bilan de l'entreprise.

En principe, le mouvement syndical a un rôle de proposition, d'alerte, de veille et de dénonciation. Mais aujourd'hui, sur beaucoup de questions ce sont d'autres démembrés de la Société civile tels que le M23, le Mouvement « Y-en-à Marre », le Forum civil, l'Association des Imams de Guédiawaye etc. qui sont en train de ravir la vedette aux syndicats. C'est le cas concernant les délestages, la question du coût de la vie, du loyer, les émeutes de la faim etc. Les syndicats sont à la remorque alors qu'ils doivent être les avant-gardistes. Leur responsabilité est liée à leur passivité, à l'inaction syndicale, à l'absence de vigilance, aux échecs de certaines stratégies d'actions et à l'absence de pro activité. Aujourd'hui on ne sent pas les syndicats dans la bataille de l'énergie, sur les questions de santé, sur les questions liées aux salaires, à l'emploi etc. De même, pas de synergies dans les luttes, les organisations syndicales se battent chacune à sa manière. Pour que les organisations syndicales puissent être aujourd'hui performantes et jouer le rôle qui est attendu d'elles, il faudrait qu'elles unissent leurs forces.

LES RELATIONS ENTRE L'ÉTAT ET LES SYNDICATS SUR LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DES LUTTES SYNDICALES?

Les formes de luttes syndicales sont codifiées et contenues dans le Code du travail 97-17 du 1er décembre 1997. Toutefois, les syndicats et l'État demeurent des partenaires et se complètent. Le droit syndical et le droit de grève sont aussi contenus dans la convention 87 sur les libertés syndicales et la convention 98 sur la négociation collective. Cependant, le bon sens et la logique pour une émergence sociale devraient amener chaque partie à de la retenue. La qualité et l'efficacité des luttes n'entament en rien les relations entre l'État et les syndicats. Il faut mettre toujours en exergue le partenariat. Ce n'est que dans ce partenariat que toutes les parties pourraient trouver leur compte. L'État et les syndicats sont appelés à travailler ensemble, à collaborer. Donc les relations gagneraient à être

considérées sous l'angle du partenariat.

Malheureusement, depuis 2000, on constate une certaine ingérence de l'État dans les syndicats. Les autorités ont essayé de créer leur propre syndicat et d'affaiblir les syndicats traditionnels, surtout au niveau de l'enseignement. Pendant un certain moment même il y a eu l'immixtion du ministre de tutelle dans le mouvement syndical. Le régime du président Abdoulaye Wade a affaibli les syndicats en les divisant. Et, malheureusement, le régime actuel n'est pas en rupture avec ce schéma.

Il faut d'abord déplorer la prolifération des syndicats au Sénégal. En effet, un pays où il n'y a pas 200 000 emplois ne peut pas avoir 22 centrales syndicales.

Le droit syndical est reconnu universellement et est contenu dans la convention 87 de l'OIT sur les libertés syndicales. Au Sénégal, les syndicats sont considérés comme des associations et bénéficient d'un récépissé pour exercer leurs activités. Dans ce cadre, avec 7 personnes au moins, une association peut être reconnue par le ministère de l'Intérieur. De ce fait, la révision de ces différents textes pourrait permettre l'éradication de l'émiettement des syndicats.

Pour d'autres, ce problème ne peut pas être résolu pour des raisons différentes de celles citées ci-dessus. Ils affirment qu'en l'état actuel des choses il ne peut pas y avoir d'unité syndicale tant que le syndicalisme n'aura pas fait sa mue et leurs directoires actuels restent dans les mêmes postures.

Il faut cependant signaler depuis un certain temps on note des tentatives, même si elles restent timides, de regroupement autour de certaines structures pour créer une unité d'action syndicale. Les organisations membres de la CSI (Confédération syndicale internationale), l'UNSA, la CSA, la CNTS et la CNTS/FC, constituent déjà un exemple. Depuis un certain temps, ces quatre centrales ont des actions communes, élaborent des plans d'action communs, entreprennent des réflexions communes autour d'actions à entreprendre. Mais les résultats restent très mitigés parce que d'aucuns pensent que des gens qui n'ont pas les mêmes valeurs, la même histoire, les mêmes méthodes de lutte ne peuvent pas aller ensemble. Il faudrait également une réelle gouvernance démocratique et une décentralisation au niveau des organisations syndicales. Les centrales syndicales gagneraient à combattre l'émiettement car il ne peut que desservir le mouvement. L'État pourrait aussi contribuer à résoudre ce problème en prenant en compte, lors des négociations, les résultats issus des élections de représentativité et n'inviter à la table des négociations que les 4 ou 5 centrales



syndicales qui sont arrivées premières. Dans ce cas, les autres vont se mettre dans les rangs ou disparaître.

À l'instar de la plupart des OSC, il n'y a pas de gouvernance démocratique dans les syndicats au Sénégal, alors qu'ils sont prompts à dénoncer cette carence ailleurs. Les échéances des mandats ne sont pas toujours respectées et la durée des mandats est illimitée. Le secrétaire général ou le chef de département qui est élu ne pense généralement qu'à une chose : comment faire pour rester à son poste pendant 4, 5 ou 6 mandats. La limitation des mandats doit être prônée. Ce qu'on reproche aux politiques, le fait de s'accrocher au pouvoir, on le retrouve au niveau des syndicats. De même, il y a le plus souvent une absence totale de transparence dans la gestion des comptes. Les syndicats doivent faire leur introspection avant de critiquer le gouvernement sur la gouvernance démocratique.

Mais pour d'autres ANE, des efforts sont réalisés de part et d'autre et l'on assiste de plus en plus à une gouvernance démocratique au niveau des organisations syndicales. Malgré ces efforts, beaucoup de choses restent à faire.

QUELLES STRATÉGIES DE FORMATION SYNDICALE PRONER À L'HEURE ACTUELLE ?

Le constat est constant que les organisations syndicales participent faiblement dans l'application des politiques de développement. Cette situation est à lier à la faible capacité de ces organisations à analyser les documents de politiques et de stratégie en matière économique et sociale, à l'absence de vision propre dans la définition des options possibles et réalistes de développement, à la faible qualité de leur représentation au sein des commissions de formulation et d'analyse des politiques, stratégies et programmes de développement.

C'est ce qu'a compris le Syndicat unique des travailleurs de la santé et de l'action sociale (SUTSAS) en mettant en œuvre son projet intitulé *Amélioration de la participation des organisations syndicales dans la conception, l'exécution, le suivi-évaluation des politiques de développement local de la région de Kaolack*.

Cette action a permis aux responsables d'organisations syndicales de disposer d'outils nécessaires qui leur permettent d'améliorer nettement leur participation dans le développement local par la participation à la définition, l'exécution et le suivi-évaluation de politiques susceptibles de favoriser l'essor de la région.

Il va de soi qu'une telle activité doit être érigée en modèle pour promouvoir la formation des travailleurs et, principalement, des responsables syndicaux pour leur permettre de bien jouer leur rôle dans la définition, l'exécution et le suivi des politiques publiques.

Au-delà de cet aspect cette formation doit prendre également en compte l'éducation ouvrière, c'est-à-dire la formation syndicale aux rudiments du syndicalisme, et de la négociation. Elle doit aussi aborder les grandes questions telles que l'économie, le management, les technologies, sur les questions émergentes, sur l'élaboration de support de communication pour les campagnes de sensibilisation etc. Elle mettra aussi l'accent sur la formation professionnelle, sur le droit du travail, les rôles et missions des travailleurs.

Mise en œuvre à partir de cycles d'études de formation de formateurs et d'animateurs elle devrait, par démultiplication en cascade; toucher le plus grand nombre de syndiqués, pour ne pas dire de travailleurs. C'est de la sorte que les syndicats disposeront des experts sur les questions pointues qui pourront discuter de façon pertinente avec leurs interlocuteurs que sont les patrons et le pouvoir étatique. C'est dire



THÈME 6 : GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATION DANS LES COLLECTIVITÉS LOCALES

que ces formations sont nécessaires aux responsables des organisations syndicales de ne pas se limiter lors des négociations, à exprimer simplement leur désaccord mais à faire des contre-propositions.

En effet, les exigences en termes d'expertise passent par le renforcement des capacités. Or, il est essentiel pour les syndicats de disposer d'une masse critique d'experts dotés d'une expérience avérée dans le domaine. De même, ils doivent être informés de la situation et des tendances socio-économiques au niveau national, dans l'espace communautaire, sous régional, régional et internationale pour une meilleure maîtrise des politiques publiques. C'est de cette manière seulement que nos syndicats pourront s'inscrire en rupture avec la tendance qui consiste, lors des rencontres internationales, par exemple, de n'envoyer que des spectateurs qui ne font que regarder et applaudir, si ce n'est que *pour faire du shopping*, donnant ainsi une mauvaise image de leurs organisations syndicales.

A défaut, il faudrait que les syndicats « achètent l'expertise » sur certaines questions. Les syndicats pourraient travailler par exemple avec les universitaires. L'adoption au Sénégal de la loi du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales consacre l'avènement des politiques de décentralisation, mais aussi la participation des citoyens à la gestion des affaires locales. Cette participation des citoyens constitue pour les acteurs du développement à la base, dont les acteurs non étatiques, une priorité. En effet la participation des citoyens, qui doivent être impliqués dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques, est l'un des piliers de la décentralisation. Au delà des textes régissant la décentralisation, ce principe est consacré par l'Accord de Cotonou qui stipule en son article 4 que les ANE doivent être impliqués et même recevoir des ressources pour le renforcement de leurs capacités.

LE RÔLE DE VEILLE ET DE CONTRÔLE CITOYEN DES ANE DANS LA GESTION DES AFFAIRES LOCALES.

Les réponses sont diverses et variées. Pour les uns, la solution passe par la mise en place de plates-formes locales de veille et d'échanges sur les politiques publiques décentralisées. Pour d'autres, il faudra identifier et assurer la sauvegarde des intérêts liés aux préoccupations de la population. Un autre aspect non moins important sera la création et l'animation

d'espaces de concertation entre administrés et administrateurs. Au-delà il s'agira surtout d'anticiper sur l'identification des centres d'intérêt prioritaires de cette même population et de procéder à la formulation de plan d'actions susceptibles de les prendre en charge de façon efficace et durable. Quant à certains AnE, ils affirment que cela passe par la diffusion des textes et lois réglementaires en la matière et les échanges périodiques avec les acteurs étatiques. Le reste des AnE préconisent enfin l'utilisation d'un tableau de bord qui prendra en charges leurs différentes modalités d'intervention dans le domaine du contrôle citoyen dans la gestion des affaires locales.

Au niveau local, les AnE sont impliqués dans la collecte des informations, dans les séances de débats d'orientations budgétaires et parfois dans des audiences publiques sur la gestion des affaires publiques. Ils sont aussi souvent appelés à la rescousse pour la réalisation des projets prioritaires. Quant aux autres, ils pensent que cette implication se résume dans la mise en œuvre de projets et programmes de formation sur le budget participatif.

Cependant, des limites importantes sont notées dans leur implication au suivi de l'exécution budgétaire, les AnE ne s'intéressent presque pas à la suite. Dans les rares cas où ils s'investissent pour le contrôle de l'action publique, ils butent sur des rétentions de l'information de la part des dirigeants jaloux de leur privilèges et peu enclins à assurer la transparence dans leur gestion. En somme, le suivi dans la mise en œuvre de cet outil par les collectivités locales n'est pas toujours effectif.

Les solutions proposées sont l'implication des AnE dans toutes les étapes du processus, il leur faut donc aller vers l'information et assurer un véritable rôle d'interface entre les collectivités locales et la population. Les AnE doivent également attirer l'attention des collectivités locales et alerter l'opinion publique sur les dérives. D'autres solutions sont aussi formulées, à savoir la mise en œuvre d'un cadre unitaire des AnE sur le budget participatif qui va évaluer la mise en œuvre de cet outil, réfléchir sur les limites et proposer des conditions d'amélioration. La solution passe également par l'appui conseil des AnE envers la population pour comprendre la signification d'un budget, son utilité, l'identification des techniques de lecture d'un budget, les conflits d'intérêts et des logiques contradictoires découlant de la matérialisation des préoccupations des différentes couches. Il s'agira enfin, de les assister dans la formulation des besoins en rapport avec les préoccupations prioritaires.

36



LA PARTICIPATION À LA MISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES.

Les AnE qui sont en permanence sur le terrain du développement ne sont pas toujours suffisamment associés à la définition des orientations de politique de développement. Ainsi les AnE doivent, de par leurs expériences, élaborer leur propre document de stratégie de développement économique et social des collectivités locales qui doit être une base de négociation et présenté à toutes les instances concernées (ce document peut être réalisé à travers un forum de 2 jours). Les AnE doivent mettre à contribution leur expertise, créer des réseaux synergiques et encadrer les populations dans la perspective de stimuler les initiatives individuelles et libérer la créativité. De même, ils doivent appuyer et promouvoir les initiatives de participation au développement économique et social. Les AnE doivent aussi mettre en place des cadres de concertation et d'échange afin de promouvoir la recherche de solutions endogènes aux problèmes de développement local avant de faire appel aux partenaires extérieurs.

Le Réseau des Caisses d'épargne et de crédit des femmes de Dakar / Convergence nationale pour la Valorisation des activités des femmes (RECEC/CNVAF) dans son projet intitulé: Valorisation des activités des femmes dans la gestion des affaires locales, travaille à faire reconnaître et à valoriser des activités socio économiques dans les politiques publiques par l'expérimentation des différentes initiatives de la lutte contre la pauvreté et la participation efficace des femmes à la vie publique. Le Cadre local de Concertation pour le développement de Pikine-Est (CLC/DPE) à travers son projet intitulé Renforcement des organisations communautaires de base dans le cadre d'une participation plus active au processus de développement endogène des communes d'arrondissement de Pikine-Est, Guinaw Rails Nord et Sud, a pris l'initiative de travailler en phase avec les élus des trois communes d'arrondissement précitées pour renforcer les organisations communautaires de base dans le cadre d'une participation plus active au processus de développement endogène.

De par leur statut, les AnE peuvent polariser la contribution de la Société civile (de façon structurée) pour participer efficacement aux côtés des autres acteurs du développement local (dont les Collectivités locales). De ce fait, le point de vue et la participation des

administrés sur/dans la mise en œuvre des actions de développement seront productifs. Cela permettra aux pouvoirs publics (dont les Collectivités locales) d'avoir un feedback opérationnel et structurant des administrés. En somme, les AnE peuvent contribuer en travaillant avec les collectivités locales au processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans locaux de développement.

Le partenariat n'est pas encore ce qu'il devrait être. Pour l'instant, il s'agit beaucoup plus de rapports entre concurrents. Les logiques qui sous-tendent leurs interventions sont souvent contradictoires voire conflictuelles. L'idéal devrait être des rapports de complémentarité. Ceci passera certainement par la mobilisation de profils adaptés à la mise en œuvre d'un tel objectif. Par contre d'autres AnE le trouvent très positif, voire indispensable pour une bonne gouvernance et une démocratie participative. Pour certains AnE, ce partenariat est basé sur la prise en charge correcte des besoins des populations à la base.

LE RENFORCEMENT DU RÔLE ET DE LA PLACE DES ACTEURS COMMUNAUTAIRES.

Le renforcement des acteurs communautaire se fait par le biais des séminaires et des sessions de formations organisés en collaboration avec le mouvement associatif local, la sensibilisation des leaders communautaires et des leaders associatifs, mais aussi par l'influence des AnE et des leaders politiques. De même, le renforcement du rôle et de la place des acteurs communautaires se fait à travers l'information sur les actions de développement communautaire, l'implication dans les actions de développement communautaire, la responsabilisation sur les actions de développement communautaire et la capacitation des profils concernés dans les différents secteurs couverts. Le renforcement se fait également par l'implication équitable de tous les acteurs dans tout le processus de mise en œuvre des interventions (lancement, planification, mise en œuvre, suivi et évaluation).

L'expérience de l'ONG SAHEL 3000 à travers son projet Promotion de la citoyenneté-démocratie locale en milieu défavorisé dans la région de Sédhiou est à souligner. Les raisons ayant conduit à l'initiative sont: le constat d'une gestion assez opaque et peu participative du bien communautaire par les élus, une moindre qualité du service offert aux populations locales par les services déconcentrés de l'Etat. A leur terme, les actions ont eu des effets positifs aussi bien sur les populations que sur les élus. En effet, concernant les populations le projet a permis une meilleure connaissance de la mission du Conseil

Rural, le rapprochement de l'institution communautaire (visites fréquentes, questions intermittentes et interpellations du PCR et des élus), la réhabilitation de l'image de l' élu, la découverte des droits et devoirs du citoyen, le renforcement de la conscience citoyenne (paiement de la taxe rurale, apports projets locaux, contrôle citoyen) et la forte émergence des leaders civils. Du côté des élus, l'Action s'est traduite par un renforcement sur les compétences transférées, une meilleure articulation des relations de travail avec les chefs de villages et les Sous Préfets, une gestion plus transparente des fonds alloués (concours, dotations, subventions des projets et programmes) et une meilleure considération des préoccupations des populations (mandants).

La Synergie d'Actions pour la Formation et le Développement (SYAFD) à travers son projet: Amélioration des pratiques de gestion des affaires locales dans l'arrondissement de Bounkiling (région de Sédhiou), a apporté sa contribution dans le renforcement du rôle et de la place des acteurs communautaires. Il avait été constaté, à l'origine, des problèmes dans la gestion des affaires et des ressources locales. A la fin, les formations organisées ont permis à 328 bénéficiaires d'acquérir des compétences qui ont permis l'amélioration des capacités des 50 partenaires du projet. Parmi les bénéficiaires des formations, 17 personnes membres des organisations partenaires du projet sont des élus locaux. Les bénéficiaires ont découvert beaucoup d'erreurs qu'ils commettaient dans la gestion de leurs associations. Aussi, ils ont manifesté et donné leur engagement à faire de la participation et surtout du contrôle dans la gestion des nouvelles collectivités locales de la zone, un crédo pour leurs interventions.

Il faudrait une meilleure gestion des conflits même si les intérêts sont souvent divergents dans une collectivité locale. La solution passe par le management des organisations avec un respect des règles qui régissent le fonctionnement des OSC, le renouvellement des instances, le principe de la reddition des comptes sur les actions menées, la gestion non familiale et impersonnelle des affaires de l'OSC, le suivi des tâches.

L'Espace de Concertation et d'Orientation de Pikine Nord (ECOPN) à travers son Programme d'Appui à la Citoyenneté Totale et Engagée (PACTE) a eu à apporter sa contribution à l'information et à la formation

des populations. En effet, l'initiative PACTE s'est proposée de contribuer au renforcement de la capacité des élus, des citoyens et des organisations dont le but est d'éradiquer la pauvreté; mais aussi de travailler sur la gouvernance locale et le développement institutionnel des organisations partenaires pour un Sénégal émergent. Les délégués de quartier ont durant le PACTE repris en main la vie de leur quartier, l'initiative a aidé à les consolider dans leur fonction d'autant que les populations avaient laissé en rade cette entité. Pour les élus locaux ce fut une opportunité, ils ont bénéficié, dans l'ensemble des arrondissements de Pikine Dagoudane, Communes d'Arrondissements de Pikine Nord, Ouest et de Djeddah Thiaroye Kao, de formations sur la décentralisation, le budget, leur rôle et responsabilités, la passation de marchés. De même, beaucoup d'outils leur ont été distribués (guide du citoyen, procédures des marchés, outils de gestion, de collecte etc.).

Plusieurs méthodes sont utilisées par les AnE à savoir le partage des informations et des connaissances lors des séances de travail dans les instances et autres commissions, le partage des informations et des connaissances lors des audiences publiques, les séances de consultation thématiques, l'utilisation de document de stratégie de communication et d'un plan de formation élaboré de façon participative. De même l'information et la formation se font dans le cadre des partis politiques, dans le cadre de projets spécifiques des AnE, lors des réunions du conseil, mais aussi dans le cadre de programme.

L'Approche genre dans les pratiques sociales et politiques publiques décentralisées, à travers le projet: "Alphabétisation Suivi Budgétaire Economique et Bonne Gouvernance (ASBEG)". L'ONG ALPHADEV contribue au renforcement du partenariat et à la participation à la vie publique. Ceci passe par la compréhension des processus de communication, de prise de décision, l'adoption d'une attitude coopérative et d'un mode de démocratie privilégiant la participation des femmes, le contrôle citoyen et la rotation des rôles et responsabilités pour l'émergence d'un mouvement social fort en vue d'un changement sociétal. Dans ce cadre, plus de 200 femmes ont été formées et encouragées à prendre des postes de responsabilités dans les instances politiques décentralisées. Les femmes ont ainsi plus confiance en elles-mêmes et se sont investies durant les élections locales de mars 2009 d'où leur forte présence dans les communes de Yeumbeul Nord 18 conseillères, Yeumbeul Sud 16 conseillères et Malika 8 conseillères.



LA PARTICIPATION A LA MOBILISATION DES RESSOURCES DANS LES COLLECTIVITES LOCALES

Les AnE contribuent et participent à la mobilisation des ressources à travers les actions de sensibilisation et de formation sur la taxe rurale et les autres impôts, redevances et taxes (et autres stratégies participatives). Les AnE apportent également leur contribution ou participation par le biais de la formulation et le montage des requêtes de financement et leur dépôt auprès des bailleurs de fonds dans le cadre de la coopération décentralisée. Ils y contribuent ou y participent aussi à travers la capacitation de différents acteurs de la société civile qui peuvent postuler pour mobiliser des financements extérieurs.

Pour résoudre cette situation, les AnE préconisent qu'il y ait plus de dialogue entre les partenaires au développement (bailleurs de fonds) et les bénéficiaires potentiels (groupements de la société civile). Ils prônent aussi la création de réseaux pour une mutualisation des efforts et un partage des compétences sur les règles régissant la formulation de requêtes de financement, l'adaptation des mécanismes de financement aux besoins réels et prioritaires des populations à la base. Les AnE pensent également qu'il faudrait faire un plaidoyer auprès des élus pour qu'ils rendent compte de leur gestion aux populations. Mais il faudrait aussi faire la sensibilisation des populations sur la participation au développement local et appuyer la mise en place de projets d'intérêts communautaires porteurs d'emplois. Enfin, la solution pourrait résider dans la Plate-forme des AnE qui doit capitaliser les expériences réussies dans le domaine de la mobilisation des ressources.

L'ONG Umbrella Support Unit (USU) dans son projet intitulé: Renforcement de la Bonne Gouvernance Locale dans l'Arrondissement de Dioulacolon, situé dans le département de Kolda. La mise en œuvre de l'initiative a permis de mettre le focus sur le renforcement des capacités des acteurs locaux et des populations. Les actions de formation et de sensibilisation ont surtout porté sur la gestion des ressources naturelles, les compétences des élus et des Organisations Communautaires de Base (OCB), le leadership et le plaidoyer, l'informatique etc.. Elles ont ainsi permis de toucher près de 2 368 personnes, dont 1 718 femmes. Pour les collectivités locales et les OCB, il s'agit d'une amélioration de leurs ressources financières par une plus grande transparence dans la gestion des ressources locales et une prise de conscience sur la nécessité du paiement de la taxe rurale.

LES RELATIONS ENTRE ÉLUS ET CITOYENS.

Elles sont souvent marquées par le déficit de communication permanente et l'incompréhension. Elles sont la plupart du temps qualifiées de méfiantes pour ne pas dire conflictuelles. Les rapports sont souvent biaisés car plusieurs élus, une fois qu'ils occupent leur poste, tournent le dos aux citoyens jusqu'aux prochaines élections. De même, certains citoyens oublient que les élus doivent être à leurs services et vice versa. Enfin les rapports sont souvent de soumission au détriment des citoyens.

Développement Economique Local (CEFDEL), dont les activités ont démarré en Janvier 2010, est une institution émergente qui a engagé la réflexion avec les acteurs locaux sur la problématique du financement du développement local ainsi que les solutions endogènes et durables visant à sortir les communautés de base de la pauvreté. Ces communautés disposant de valeurs, ressources et potentialités encore insuffisamment répertoriées et exploitées, sont repérables autour des grandes villes des pays africains.

Le CEFDEL est une référence dans la recherche de solutions innovantes et adaptées capables d'impulser durablement la production et la consommation des ménages dans des Communautés Economiquement Intégrées (CEI), créant ainsi une dynamique de production de richesses capables de financer les villes, tout en se fondant sur des mécanismes de participation et de promotion de la bonne gouvernance économique au niveau local.

Le CEFDEL est en outre un instrument de développement de nos collectivités de base qui vise à appliquer la théorie bancaire de M. Abdourahmane Sarr, un économiste résolument engagé à trouver une porte de sortie de crise aux pays africains frappés par la pauvreté. Au Sénégal, le CEFDEL en partenariat avec l'IADDEP, a fait le tour de certaines régions (notamment Kaolack, Ziguinchor, Dakar) pour partager l'expérience de la monnaie complémentaire.

Certains AnE affirment que cette proposition ne paraît pas pertinente car les ARD peuvent jouer ce rôle si elles sont dotées en conséquence. Cela va faire un centre de plus. Par contre ce qu'il faut c'est une meilleure organisation des collectivités locales afin d'impulser et d'appuyer les initiatives de développement économique local. Par contre, d'autres AnE pensent que cette proposition pourrait prospérer avec la mise en place de rencontres d'échanges périodiques, la production, le partage et la publication de rapports d'activités (annuels, semestriels).

De même, l'exemple de DEMGALAM à travers son projet intitulé: **Citoyenneté des Droits des Femmes et des Jeunes Filles dans la Communauté Rurale de Gamadji Saré** (département de Podor) peut être considéré. L'expérience a été initiée pour lutter contre la marginalisation des femmes qui ne peuvent jouir des mêmes opportunités que les hommes en matière d'éducation, de formation et d'emploi et sont absentes au processus de prise de décision. Ainsi, cette initiative a permis un véritable changement de comportement en faveur des femmes et a renforcé leur pouvoir de décision et de formulation dans les politiques et programmes.

Les fora de dialogue entre Ane et Élus locaux de la Plateforme des AnE : Il s'est agi de traduire concrètement la volonté de dialogue des Élus locaux nouvellement installés aux élections locales de 2009, avec les ANE de leurs localités respectives pour leur participation dans la définition des politiques et des stratégies de développement à travers la mise en place de cadres de concertation formalisés et opérationnels. Les résultats attendus étaient de faire en sorte que les ambitions et engagements des nouveaux Élus locaux de chaque région durant leur mandat sont largement vulgarisés, discutés et publiés ; que chaque région dispose d'un cadre formalisé de concertation ANE - Élus locaux; qu'un dispositif de suivi et d'évaluation est formalisé et mis en place au niveau de chaque région ; que la posture de « sentinelle vigilante » des Acteurs non étatiques est reconnue par les parties prenantes et qu'enfin les antennes régionales des ANE soient plus actives dans le plaidoyer en faveur de la bonne gouvernance locale.

L'approche méthodologique privilégiait la valorisation des compétences et expériences développées par les organisations membres de la Plate-forme et en s'appuyant sur les Antennes régionales qui ont une bonne connaissance des réalités locales et ont même enclenché une dynamique de dialogue politique et social à l'échelle régionale. Ainsi, la Plate-forme a mis en place une « task force » composée de quatre organisations ayant un avantage comparatif certain dans ce domaine, qui ont porté le programme et veillé à son bon déroulement. Il s'agissait de **l'ADDEP, le Cadre local de Concertation de Pikine Est, le CRD/Forum Kocc - Enda Diapol et le CONGAD**. La « task force », en collaboration avec les antennes régionales, a déroulé sur le terrain une série de 14 forums régionaux de Dialogue avec les Élus locaux. Ces 14 forums régionaux ont été ponctués par une Forum national qui a réuni plus d'une centaine d'acteurs non étatiques et d'Elus locaux, venus de l'ensemble des 14 régions du Sénégal pour la Synthèse des travaux.

DÉCLARATION FORUM NATIONAL SUR LE DIALOGUE CITOYEN ENTRE LES ÉLUS LOCAUX, LES ANE ET L'ADMINISTRATION

Réunis en forum national à la Maison de la culture Douta Seck le vendredi 31 Juillet 2009 « jour anniversaire de la plateforme des acteurs non étatiques », sous la présidence du Ministre Délégué Chargé de la Décentralisation et des collectivités locales, les ANE, les Élus locaux, les services déconcentrés, autour du thème : Dialogue citoyen entre tous les acteurs du développement local, Considérant, que le contexte national appelle à la mobilisation de toutes les énergies autour d'une approche consensuelle pour une prise en charge concertée des aspirations des populations,

Considérant, que le dialogue est à la fois une vertu, une nécessité et un outil pour la mise en cohérence des interventions des différents acteurs du développement local,

Considérant, les conclusions issues des 14 fora régionaux,

Considérant, la disponibilité et l'engagement du Ministre Délégué Chargé de la Décentralisation et des collectivités locales à s'approprier les conclusions du forum et à aider à les traduire en actes,

RECOMMANDENT :

- La mise en place d'un dispositif de suivi des conclusions du forum national,
- La mise en place de cadres de concertation inclusifs et fonctionnels,
- Le suivi à tous les niveaux,
- A tous les acteurs de saisir cette opportunité offerte par la disponibilité du Ministre Délégué Chargé de la Décentralisation et des collectivités locales pour rendre efficient le dialogue citoyen.

DONNENT MANDAT à la Plate-forme nationale des acteurs non étatiques de prendre toutes les dispositions utiles pour la mise en œuvre des conclusions du forum national

Fait, à Dakar le 31 Juillet 2009



CHAPITRE 3 :

LA PARTICIPATION DES ANE : QUEL CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ?

Dans plusieurs cas, la participation des citoyens (directement ou à travers leurs organisations) est reconnue comme un droit. Mais la reconnaissance de la nécessité d'associer les citoyens (à travers leurs organisations) dans les décisions liées aux politiques publiques laisse place à une difficulté réelle et persistante pour organiser cette participation selon des critères satisfaisants. L'absence de structuration claire et une extrême dispersion des acteurs non étatiques posent problème aux institutions quand il faut s'adresser à des interlocuteurs crédibles et légitimes. L'absence de référence juridique précise ou de mécanismes clairs peut affaiblir le rôle et la place des AnE dans les processus, surtout sur des sujets sensibles. Un cadre juridique et/ou institutionnel trop rigide peut amoindrir le profit à tirer de la participation des AnE. Des schémas ou mécanismes trop sélectifs également, en excluant certaines franges de la population du droit de bénéficier de telles opportunités de participer à la prise de décisions... *Comment faire pour s'assurer de la légitimité de la représentation des différents groupes de citoyens ? Comment structurer cette participation de façon efficace et efficiente ? Comment le faire sans consacrer des groupes d'acteurs (élites ou « clubs ») qui seraient eux-mêmes en déphasage avec les dynamiques réelles ? Comment dégager un cadre juridique et/ou institutionnel pour accompagner la participation des acteurs non étatiques sans en dévoyer le principe ?*

LE CADRE LEGAL DE LA PARTICIPATION

Il faut dire que l'environnement juridique n'est pas une contrainte majeure qui peut empêcher ce rôle dans ce domaine. Au Sénégal, c'est l'article 102 de la Constitution de 2001 qui pose le principe de la participation en stipulant : « **les Collectivités locales constituent le cadre institutionnel de la participation des populations à la gestion des affaires publiques** ». Le nouveau Code général des Collectivités locales loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales érige la participation en principe de base au même titre que la libre administration des collectivités locales et définit le cadre général qui doit être précisé par un Décret d'application.

Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales. Section 2 :

Participation citoyenne

Article 6. -Toute personne physique ou morale peut faire, au président du conseil départemental et au maire, toutes propositions relatives à l'impulsion du développement économique et social de la collectivité locale concernée et à l'amélioration du fonctionnement des institutions. Tout habitant ou contribuable a le droit de demander, à ses frais, communication, de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil départemental ou du conseil municipal, des budgets et des comptes, ainsi que des arrêtés pris par l'autorité locale.

Article 7.- En vue de garantir une bonne participation des populations dans la gestion des affaires publiques, l'organe exécutif local peut instituer, au sein de la collectivité locale, un cadre de concertation consulté sur : les plans et les projets de développement local ; - les conventions de coopération et les contrats plans. - Le cadre de concertation peut, en outre, être consulté sur toute autre matière d'intérêt local.

Un Décret détermine la composition, les modalités d'organisation et de fonctionnement du cadre de concertation.

Adoptée le 11 juillet 2013 en Conseil des ministres, la Stratégie nationale de bonne Gouvernance (SNBG) a retenu comme axe stratégique 1, le renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie. Le sous-axe 4 est entièrement consacré à la participation et au contrôle citoyen qui sont considérés comme des principes fondamentaux de bonne gouvernance qui favorisent la redevabilité et la transparence. Il faut souligner que les questions de participation et de contrôle citoyen ne sont pas nouvelles au Sénégal, car plusieurs expériences ont été développées par les organisations de la Société civile avec l'appui des partenaires au développement. Cependant, même si, au plan juridique, cette participation des citoyens est reconnue comme un droit, dans les faits, elle demande encore à être mieux structurée. La reconnaissance de la nécessité d'associer les citoyens (à travers leurs organisations) dans les différentes étapes de la proposition et des décisions liées aux politiques publiques laisse place à une difficulté réelle et persistante pour organiser cette participation selon des critères satisfaisants. Il convient donc d'y apporter des ajustements afin d'améliorer ou d'optimiser la participation dans l'élaboration des politiques publiques.

citoyens (directement ou à travers leurs organisations) est reconnue comme un droit. Mais la reconnaissance de la nécessité d'associer les citoyens (à travers leurs organisations) dans les décisions liées aux politiques publiques laisse place à une difficulté réelle et persistante pour organiser cette participation selon des critères satisfaisants.

LES LIMITES DU CADRE LEGAL

• Le caractère facultatif du cadre de concertation :

Selon l'article 7 de la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales «En vue de garantir une bonne participation des populations dans la gestion des affaires publiques, l'organe exécutif local peut instituer, au sein de la collectivité locale, un cadre de concertation», la mise en place de la concertation n'est pas obligatoire, elle est facultative. Toutefois, la constitution en son article 102 définit les Collectivités locales comme étant le cadre institutionnel de la participation des populations à la gestion des affaires publiques. Ce dispositif constitutionnel rend, ainsi, l'organisation de la participation citoyenne obligatoire au sein des collectivités locales, en vertu de la hiérarchie des normes et règles de droit.

• La limite par rapport au mécanisme :

Selon l'article 7 de la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales, le cadre de concertation est le mécanisme par lequel peut s'organiser la participation citoyenne. Dès lors, la question fondamentale est de savoir : **si la participation citoyenne s'arrête ou se limite à la concertation ?**

La participation comporte des stades variés qui vont de l'information à l'évaluation en passant par des processus relevant de la consultation, de la concertation à la codécision.

Donc, nous constatons que la concertation est une étape de la participation qui est un processus par lequel les parties prenantes influencent les initiatives de développement, les décisions et les ressources qui les affectent et en partagent le contrôle.

• La limite du champ d'application :

Selon l'article 7 de la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales le cadre de concertation est consulté sur : les plans et les projets de développement local ; - les conventions de coopération et les contrats plans. - **La participation citoyenne doit-elle se limiter seulement à une concertation sur les plans et projets de développement local, les conventions de coopérations et les contrats plans ?** Dans le même article 7, il est stipulé que le cadre de concertation peut, en outre, être consulté sur toute autre matière d'intérêt local, ce qui ouvre d'autres pistes d'application.

Conclusion : La question de la participation dans la gestion des affaires locales inclut des nouveautés et des conditions particulières dans le champ plus global de la participation, qu'il importe de bien cerner dans un Cadre de Participation Citoyenne. Un cadre de participation citoyenne efficace et efficiente qui ne serait ni trop rigide, ce qui peut amoindrir le profit à tirer de la participation des acteurs non étatiques, ni trop sélectifs également, car excluant certaines franges de la population du droit de bénéficier de telles opportunités de participer à la prise de décisions des affaires locales qui favorisent la redevabilité et la transparence.



CHAPITRE 4 :

LA PARTICIPATION DES ANE : QUELS PARTENARIATS ?

La promotion des acteurs non étatiques dans les instances de concertation et de prise de décisions sur les politiques publiques induit la nécessité de bâtir de nouveaux types de relations entre les parties prenantes. La Plate-forme a organisé de 2010 à 2012 un cycle d'ateliers trimestriels visant à réunir les porteurs de projet et les membres du Comité directeur pour analyser et renforcer les réseaux d'ANE et consortia intervenant sur la même thématique, développer des synergies et des stratégies de partage d'expériences entre ANE ; analyser et renforcer les partenariats entre ANE et développer des modèles de partenariat ; assurer un suivi régulier des projets financés dans le cadre du programme 10ème FED pour optimiser les partenariats et aplanir les conflits potentiels ; accompagner les dynamiques convergentes et les transferts de compétences entre ANE.

Ces ateliers de réflexion sur le réseautage et le Partenariat entre ANE avaient également pour objet d'alimenter la capitalisation des expériences et des échanges de bonnes pratiques en matière de gouvernance interne et de partenariat entre ANE. »

CONSTATS

- Le contexte actuel est fort structurant pour le sens de notre engagement dans nos organisations: « le partenariat est comme vidé de son sens ». Du fait du poids des relations (inégalitaires), « on foule au pied les

principes élémentaires du partenariat » ; « la participation est biaisée », malgré les proclamations urbi et orbi : « on nous impose beaucoup de choses » ;

- La diversité unitaire est un défi à relever dans le cadre d'une société civile composite intervenant dans un environnement complexe et des processus multi acteurs ;
- Les gages de succès d'un partenariat sont souvent ignorés ou négligés : les valeurs et l'identité de l'organisation (qui se concrétisent à travers vision / mission / orientation stratégique).

Par ailleurs, les gages de succès d'un partenariat sont souvent ignorés ou négligés : les valeurs et l'identité de l'organisation ainsi que les capacités et l'investissement en temps et ressources humaines nécessaires, ou encore le suivi-évaluation des partenariats en tant que tels. *Comment équilibrer un partenariat dans les relations entre familles d'acteurs, dans une réalité il n'y a jamais égalité de forces ? Le fait de « signer » un protocole ne règle pas tout, bien sûr, car le pouvoir intervient [presque] toujours pour distordre les processus... ? Comment s'assurer du respect des subsidiarités, du positionnement adéquat de chaque acteur sur ses réelles plus-values ou compétences distinctives ? Au sein des familles d'acteurs elles-mêmes, les membres n'ayant pas toujours les mêmes moyens, quels sont les outils idoines pour démontrer de la solidarité entre les membres ?*

43

LA NOTION DE PARTENARIAT

« Le partenariat est une relation dans laquelle au moins deux parties ayant des objectifs compatibles s'entendent pour travailler en commun, partager les risques ainsi que les résultats ou les gains. » Il suppose :

- la prise de décisions en commun, le partage des risques, du pouvoir, des avantages et des responsabilités »

C'est une relation équilibrée : « donnant-donnant », gagnant-gagnant

- Des attitudes, des valeurs, des compétences et des connaissances particulières pour amener des gens très différents à : (i) former un groupe, (ii) mettre leurs ressources en commun, (iii) échanger des idées, (iv) mettre en pratique le fruit de leur réflexion.

Plus simplement : « un partenariat est une entente en vue de faire ensemble quelque chose qui sera avantageux pour toutes les parties concernées »

☞ Apports :

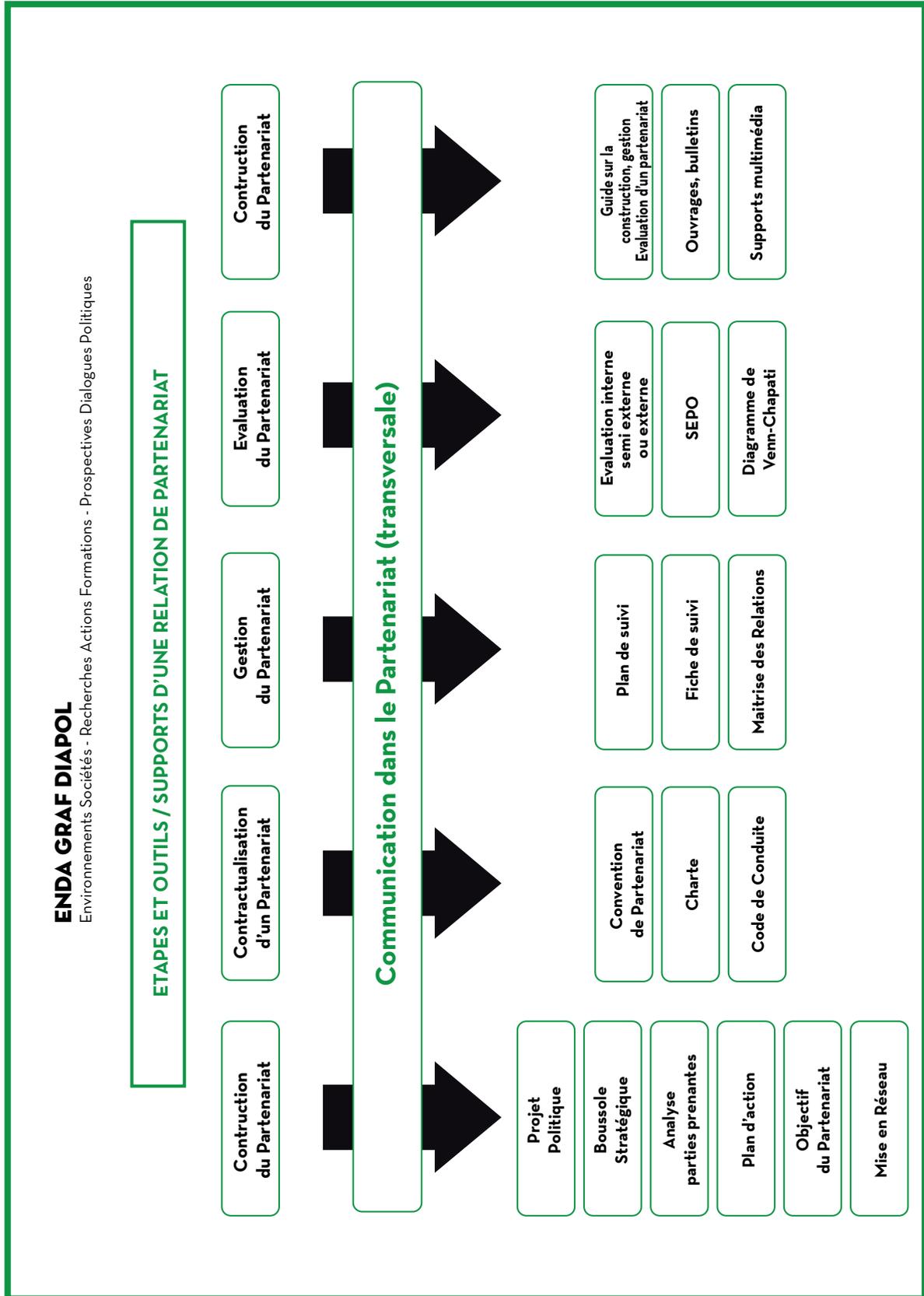
- Obtention d'un impact plus durable et effectif

par l'alliance des plus-values de chacun.

- Impact au niveau du changement politique et social d'un champ, d'un secteur et d'une situation donnés en favorisant l'efficacité, l'efficience et la cohérence dans leurs actions
- Solutions créatives et innovantes du fait de l'alliance des plus-values des parties prenantes.
- Renforcement mutuel de capacités.

☞ Cependant une relation de partenariat suscite bien souvent des craintes telles que la perte de son identité, de son indépendance, bien d'autres réflexes qui aboutissent aussi à une difficulté de remettre en question ses pratiques. L'investissement dans le partenariat coûte donc en temps et en énergie. De plus, le processus n'étant jamais achevé, nous devons suivre et évaluer nos pratiques et nos relations de partenariats, afin d'obtenir un impact durable et effectif.

LES PRINCIPALES ETAPES DE CONSTRUCTION - GESTION - EVALUATION D'UN PARTENARIAT ET LES OUTILS CORRESPONDANT



CONCLUSION : ALORS, FAIRE VALOIR OU NOUVEAU PARADIGME ?

Les différentes expériences présentées tout au long de ce document ont attesté que la participation des Sociétés civiles (appelées ici « acteurs non étatiques ») aux activités de développement est un élément essentiel dans la politique de réduction de la pauvreté et des inégalités au sein des populations et un pilier central de la bonne gouvernance. Cette participation dans les politiques publiques peut être perçue, soit comme une résultante spontanée des expériences et relations entre parties prenantes, comme une nécessité imposée par le contexte ou les processus et, partant, comme un « nouveau paradigme » ; soit comme une conditionnalité réfléchie et mise en formule à partir d'un certain « ailleurs » et imposée par des partenaires financiers, c'est-à-dire un « faire-valoir ».

Dès lors on peut considérer qu'elle a été reçue par beaucoup d'acteurs étatiques plus comme une conditionnalité que les effets et impacts de cette participation. Cependant, un défi majeur consiste aujourd'hui à trouver les moyens de garantir des dispositifs participatifs effectifs, inclusifs, équitables et durables.

La Participation des acteurs non étatiques dans les politiques publiques : faire-valoir ou nouveau paradigme est suffisamment provocateur pour certains, tout à fait logique pour d'autres quand on veut répondre à la nature de la plate-forme en tant que cadre de dialogue, de réflexion, de partage d'échanges et de mutualisation de la société civile en tant que « acteur où élément sans lequel, il n'y a pas de démocratie et de pluralisme, et constituant la sphère située entre le pouvoir politique et l'économie »⁵.

Pour beaucoup d'acteurs, à travers les initiatives présentées, les acteurs non étatiques sont dans une dynamique de recherche-action qui vise concrètement à améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la portée de leurs actions et impacts. Aussi, tout part de la pratique pour y revenir. S'évertuant à assurer une articulation la plus cohérente possible entre les réflexions théoriques et expériences concrètes

« Participation des Acteurs non étatiques aux politiques publiques : « Faire-valoir ou nouveau paradigme ? » nous interpelle tous : décideurs politiques, acteurs non étatiques, partenaires techniques et financiers et populations, en ce qu'il nous met en situation d'interroger le rôle et la place des ANE dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques publiques. Discours de M Abdoul MBAYE, Premier Ouverture officielle de la deuxième Université des Acteurs non Étatiques 28 au 31 mai 2013 à l'ESEA

L'analyse de cette participation dans les politiques publiques ou dans les champs plus spécifiques de la coopération internationale au développement, n'est pas de « jeter le bébé avec l'eau du bain », de rester dans une position victimaire ou accusatrice, ou de nier l'apport des uns et des autres. Il s'agit d'aller au-delà des préjugés, des jugements faciles sur la coopération, le développement ou la participation politique ou encore sur les acteurs qui interviennent dans ces domaines... Il s'est agi d'examiner lucidement les situations pour vérifier l'accord et la concordance entre nos dires et nos faits, afin d'améliorer nos pratiques et de mieux gérer nos relations...

Ainsi, la capitalisation des expériences est importante pour s'assurer que le processus se nourrisse à partir des vécus concrets ; néanmoins, il ne s'agit pas de superposer des discours sur les réalisations individuelles des organisations mais de problématiser la question de la participation à partir des expériences et apprentissages empiriques.

La participation, faire valoir ou nouveau paradigme ? « Aucun des deux !!! ». C'est à nous de faire notre choix. Les choses ne sont pas tranchées, le processus n'est pas clos : nous avons à faire, à défaire et à refaire. Car quelles que soient les options et déterminations qui nous conditionneraient du fait de l'histoire, de la référence ou de nos propres attitudes, c'est notre **projet collectif** qui finira par s'imposer et nous dégager un horizon clair, une trajectoire maîtrisée vers l'émergence.

Pour cela nous avons besoin plus que tous des valeurs d'**écoute**, de **partage**, d'**humilité**, de **solidarité** et d'**intelligence généreuse** (celle du cœur). Et surtout, nous aurons besoin de vertu, et la principale pour nous, en tant qu'acteurs non étatiques, soit donc en tant que citoyens, c'est de faire effort chaque jour, sur nous-mêmes et avec les autres, pour que ce soit toujours les meilleurs d'entre nous qui gouvernent à nos destinées et qu'on les y aide nos par l'attention critique, le rappel constant des valeurs mais aussi en mettant la « main à la pâte ».

Il faut dire alors que les citoyens qui œuvrent au sein des acteurs non étatiques, le plus souvent militants, sont de vrais héros de la construction nationale, et qui méritent d'être distingués et honorés. Il faut le dire car la question de la reconnaissance de la portée de leurs initiatives et celle de la considération dont ils doivent faire l'objet reste encore une source d'insatisfaction pour les ANE.



2^e Université des acteurs non étatiques

Participation des acteurs non étatiques dans les politiques publiques : faire-valoir ou nouveau paradigme ?

DU 28 AU 31 MAI 2013 À L'ESEA (ex ENEA)







Ce document est réalisé et édité avec l'appui du

Programme Gouvernance pour l'Atteinte des Objectifs
du Millénaire pour le Développement (**GPAO**)

